



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

CL/215/SR
21 juillet 2025

Compte rendu du Conseil directeur

215^e session

6 et 9 avril 2025

Tachkent (Ouzbékistan)

Ordre du jour

1.	Adoption de l'ordre du jour (CL/215/A.1-rev).....	3
2.	Approbation du compte rendu de la 214 ^e session du Conseil directeur (CL/214/SR).....	3
3.	Élection de la Présidente/du Président de la 150 ^e Assemblée.....	3
4.	Rapport de la Présidente	
	a) Sur ses activités depuis la 214 ^e session du Conseil directeur	4
	b) Sur les activités du Comité exécutif.....	5
5.	Présentation du Rapport d'impact de l'UIP pour 2024 par le Secrétaire général	7
6.	Résultats financiers 2024 et situation financière de l'UIP (CL/215/6-R.1, R.2 et R.3)	9
7.	Amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP (CL/215/7-P.1-rev et P.1-am).....	14
8.	Questions relatives aux Membres de l'UIP et au statut d'observateur	
	a) Examen des demandes relatives aux affiliations à l'UIP et au statut d'observateur (CL/215/8a)-P.1 et P.2).....	11
	b) Examen de la situation de certains parlements.....	14
	c) Examen de la situation des Parlements membres ayant des arriérés	12
9.	Thème prioritaire de l'UIP pour 2025 – promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes.....	13
10.	Bureaux régionaux.....	18
11.	Futures réunions interparlementaires (CL/215/11-P.1)	19
12.	Sixième Conférence mondiale des présidents de parlement	20
13.	Élections au Comité exécutif (CL/215/13-P.1).....	20
14.	Activités des organes pléniers et comités spécialisés (CL/215/14-P.1)	
	a) Comité des droits de l'homme des parlementaires (CL/215/14a)-R.1).....	21
	b) Forum des femmes parlementaires (CL/215/14b)-R.1)	21
	c) Forum des jeunes parlementaires (CL/215/14c)-R.1).....	28
	d) Groupe de travail sur la résolution pacifique de la guerre en Ukraine (CL/215/14d)-R.1).....	29
	e) Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient (CL/215/14e)-R.1)	29
	f) Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire (CL/215/14f)-R.1).....	29
	g) Groupe du partenariat entre hommes et femmes (CL/215/14g)-R.1).....	27
	h) Groupe consultatif sur la santé (nouveau Comité sur la santé) (CL/215/14h)-R.1).....	30
	i) Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent (CL/215/14i)-R.1)	31
	j) Groupe de facilitateurs concernant Chypre (CL/215/14j)-R.1).....	32
	k) Groupe de travail sur la science et la technologie (CL/215/14k)-R.1)	32
15.	Rapports sur les récentes réunions spécialisées de l'UIP (CL/215/15-R.1).....	30 ; 33
16.	Divers.....	33

Première séance

Dimanche 6 avril 2025
(matin)

La séance est ouverte à 9 h 25 sous la conduite de la Dr T. Ackson (République-Unie de Tanzanie), Présidente de l'UIP.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La Présidente souhaite la bienvenue aux participants à la 215^e session du Conseil directeur. Elle remercie les autorités ouzbèkes, en particulier la Présidente du Sénat, Mme Tanzila Narbaeva, et le Président de la Chambre législative, M. Nuriddin Ismoilov, pour l'accueil chaleureux réservé à l'ensemble des participants à cette 150^e Assemblée de l'UIP, à Tachkent, et pour leur précieuse coopération aux questions logistiques. Le fait d'organiser une Assemblée de l'UIP pour la première fois en Asie centrale s'inscrit pleinement dans la mission de l'Organisation consistant à rapprocher les personnes et à mettre chacun de ses Parlements membres à contribution pour réaliser l'objectif commun du bien-être de tous. Les médias ouzbeks sont largement mobilisés pour sensibiliser le public à l'événement, qui renforcera la participation des parlements d'Asie centrale aux travaux de l'UIP.

Les Parlements membres de l'UIP poursuivent la noble mission de répondre aux attentes élevées des citoyens de leur pays – mission qui leur impose le devoir impérieux de n'épargner aucun effort à cette fin. Le thème du débat général de la présente Assemblée, *L'action parlementaire en faveur du développement social et de la justice sociale*, offre une nouvelle occasion de réfléchir aux actions stratégiques nécessaires pour atteindre les objectifs de l'UIP et affirmer son rôle majeur dans l'existence des personnes qui n'aspirent qu'à la paix – rôle dont les acteurs ne sont autres que les Parlements membres.

Le Secrétaire général, s'associant à ces mots de bienvenue à l'intention des participants, indique que ses collègues et lui sont pleinement disposés à apporter leur aide aux délégués dans le cadre des délibérations et des processus décisionnels, qui sont d'une importance capitale pour les parlements du monde entier représentés. Le Secrétariat de l'UIP lui-même est également disposé à œuvrer à la résolution de toute question qui pourrait être portée à son attention.

Point 1 de l'ordre du jour

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (CL/215/A.1-rev)

L'ordre du jour est adopté.

Point 2 de l'ordre du jour

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA 214^e SESSION DU CONSEIL DIRECTEUR (CL/214/SR)

Le compte rendu de la 214^e session du Conseil directeur est approuvé.

Point 3 de l'ordre du jour

ÉLECTION DE LA PRÉSIDENTE/DU PRÉSIDENT DE LA 150^e ASSEMBLÉE

Sur proposition de Mme A. Kuspan (Kazakhstan), appuyée par M. A. Ozkaya (Türkiye), Mme T. Narbaeva (Ouzbékistan) est élue Présidente de la 150^e Assemblée par acclamation.

Mme T. Narbaeva (Ouzbékistan) se dit sincèrement reconnaissante pour la confiance qui lui est accordée en tant que Présidente de cette 150^e Assemblée de l'UIP historique et déploiera tous les efforts pour faire en sorte que l'événement soit une réussite.

Point 4 de l'ordre du jour

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

a) Sur ses activités depuis la 214^e session du Conseil directeur

La Présidente, illustrant ses propos au moyen d'un diaporama, informe que depuis la 214^e session du Conseil directeur, elle a participé, avec l'appui habituel du Secrétaire général et de son équipe, à un grand nombre de réunions, de conférences et d'ateliers, en personne ou à distance, dans le but de renforcer les travaux de l'UIP. Elle a représenté l'Organisation à des réunions mondiales de haut niveau, notamment le dixième Sommet des présidents de parlement du G20 (P20), tenu en novembre 2024 à Brasilia. Ses collègues et elle ont été chaleureusement accueillis et ont noué des discussions sur les actions parlementaires visant à lutter contre la faim, la pauvreté et les inégalités dans le monde, en vue d'assurer des transitions justes et inclusives vers le développement durable et de contribuer à instaurer une gouvernance mondiale plus équitable et représentative. L'UIP a acquis une importance considérable lors de l'événement, notamment grâce à son rôle essentiel dans la préparation du document final.

De même, en novembre 2024, elle a représenté l'UIP à la 18^e réunion du Bureau des présidents de parlement de la Communauté de l'Afrique de l'Est et de l'Assemblée législative de l'Afrique de l'Est, à Nairobi, où elle a de nouveau reçu un accueil chaleureux. Elle a pu promouvoir les travaux de l'UIP et mieux faire comprendre les valeurs défendues par l'Organisation. Ce même mois, elle a assisté à la Réunion parlementaire de l'UIP à l'occasion de la 29^e session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP29), à Bakou, où tous les fonctionnaires de l'UIP et elle-même ont été une fois de plus très bien accueillis. Les participants à la réunion ont notamment exhorté les parlements à aider leurs gouvernements respectifs, au moyen de lois et de contrôles appropriés, à œuvrer en faveur de l'adaptation aux changements climatiques et de leur atténuation, conformément aux contributions déterminées au niveau national (CDN) et aux principaux instruments internationaux sur le climat. Dans le cadre de son dialogue permanent avec les parlements du monde entier, elle s'est rendue, pour son dernier déplacement en novembre 2024, au Qatar, où elle s'est entretenue avec le Président du Conseil de la choura – dont la grande générosité doit également être saluée. Diverses questions ont été abordées et la participation du Qatar aux efforts visant à instaurer la paix et la sécurité internationale a été saluée.

Elle a en outre présidé de nombreuses réunions de l'UIP au nom des Parlements membres, notamment, en février 2025 à New York, la troisième réunion du Comité préparatoire de la sixième Conférence mondiale des présidents de parlement, qui se tiendra à Genève. Cet événement a lieu une fois tous les cinq ans seulement et tous les présidents de parlement du monde sont priés d'y assister. Le projet de déclaration de haut niveau et d'autres documents de la Conférence ont déjà été diffusés auprès de tous les Parlements membres. Au cours de ce même déplacement à New York, elle a également présidé l'Audition parlementaire annuelle aux Nations Unies de l'UIP, qui a examiné l'avancée des objectifs de développement durable (ODD) ainsi que des moyens de surmonter les obstacles actuels et de promouvoir la coopération au développement. En s'engageant à redoubler d'efforts pour mettre en œuvre tous les ODD, les participants se sont concentrés sur les trois principaux facteurs ayant conduit aux résultats décevants que l'on connaît actuellement, à savoir : les égarements politiques, les structures institutionnelles dysfonctionnelles favorisant la réalisation de certains ODD au détriment des autres, et le déficit de financement en faveur des ODD.

S'agissant des travaux de l'UIP en faveur de l'égalité des sexes, elle a assisté à la réunion parlementaire annuelle de l'UIP et ONU Femmes, tenue en mars 2025 à New York à l'occasion de la 69^e session de la Commission de la condition de la femme. Les participants ont tenté de déterminer comment résister aux repréailles et au changement de mentalité vis-à-vis de l'égalité des sexes et ont reconnu le rôle essentiel des parlements dans la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, à l'occasion du trentième anniversaire de ce document historique. Sur la base des informations fournies par les Parlements membres, l'UIP a élaboré une carte des progrès réalisés en matière d'égalité des sexes dans le monde et au sein de ses Parlements membres. Le Secrétaire général et son équipe actualiseront périodiquement la carte, toujours d'après les informations reçues en réponse à un questionnaire, qu'elle exhorte les parlements à continuer de remplir.

De même, en mars 2025, elle a participé à la première Conférence mondiale des femmes parlementaires de l'UIP, un événement historique organisé à Mexico avec le plein appui de la Présidente du Mexique. La Conférence fut un succès, grâce aux inlassables efforts déployés par la Présidente du Bureau des femmes parlementaires de l'UIP pour la concrétiser et au soutien du

Secrétariat de l'UIP, du Président de la Chambre des députés mexicaine et du Président du Sénat mexicain. La Conférence a permis d'examiner plusieurs questions d'actualité, notamment comment faire en sorte que les femmes ne quittent pas la vie politique une fois qu'elles se sont engagées et aider les femmes à surmonter ce qui leur apparaît comme des obstacles pour se lancer.

Le même mois, elle a participé à la Conférence européenne des présidents de parlement des États membres du Conseil de l'Europe, à Strasbourg (France), où elle a reçu un accueil chaleureux. Ses homologues européens et elles ont abordé des questions relatives à la sauvegarde de la démocratie et à la garantie de la liberté d'expression en ces temps de polarisation et d'incertitude. Elle a de nouveau fait savoir que l'UIP se félicitait de sa coopération avec le Parlement européen, surtout dans le contexte de la Conférence parlementaire sur l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui montre combien la diplomatie parlementaire peut améliorer la transparence et favoriser le commerce mondial inclusif.

S'agissant des réunions à distance, elle a présidé une réunion du Comité exécutif en ligne en mars 2025.

En résumé, les invitations officielles aux événements décrits dans huit pays lui ont permis de promouvoir plus avant les principes fondamentaux de l'UIP, comme le prescrit son mandat, et de rencontrer les dirigeants qui contribuent à l'incalculable travail de l'Organisation.

b) Sur les activités du Comité exécutif

Le Secrétaire général présente, au nom de la Présidente, les activités menées par le Comité exécutif depuis la 149^e Assemblée. Le Comité exécutif a tenu trois séances : deux en ligne, en décembre 2024 et mars 2025, et une à Tachkent. Outre les questions qui seront développées sous les points de l'ordre du jour correspondants, le Comité exécutif a, dans le cadre de sa stratégie de renforcement du soutien aux organes de l'UIP, noué un dialogue avec le Président du Comité des droits de l'homme des parlementaires (Comité) pour mieux comprendre son fonctionnement et ainsi mieux promouvoir son action.

Dans le cadre de ce dialogue, le Comité exécutif a encouragé le Comité à prendre les mesures nécessaires pour faire en sorte que tous les groupes géopolitiques de l'UIP y soient représentés. Dans ce contexte, le Comité exécutif a approuvé une proposition d'amendement aux Règles du Comité, qui porterait le nombre de ses membres de 10 à 12, selon la formule de répartition par groupe géopolitique appliquée pour le Comité exécutif, à savoir : respectivement trois membres du Groupe africain et du Groupe des Douze Plus ; respectivement deux membres du Groupe Asie-Pacifique et du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC) ; et respectivement un membre du Groupe arabe et du Groupe Eurasie. Le coût financier serait d'environ 10 000 CHF et pourrait être couvert par le budget ordinaire de l'UIP. Le Comité exécutif a recommandé au Comité de lui faire plus fréquemment rapport, ainsi qu'aux groupes géopolitiques, notamment lors des réunions conjointes des dirigeants des groupes géopolitiques et des organes de l'UIP tenues durant les Assemblées de l'UIP. Le Comité exécutif a demandé que les Parlements membres de l'UIP se mobilisent davantage en faveur de la solidarité parlementaire – un outil important qui permettrait d'aider le Comité à résoudre le nombre croissant de cas dont il est saisi.

En vue de son départ à la retraite en juin 2026, le Comité exécutif s'est également réuni pour lancer le processus de sélection d'un nouveau Secrétaire général, en conformité avec les Statuts et Règlements de l'UIP, reconnaissant toutefois que l'intégrité, le dévouement et la quête constante de résultats du Secrétaire général actuel ont placé la barre très haut et qu'il ne sera pas aisé de le remplacer. Le Comité exécutif a pris note des modalités de ce processus de 15 mois, dont la première étape fut la publication d'un avis de vacance sur le site web de l'UIP le 1^{er} avril 2025, fixant la date limite des candidatures au 1^{er} août 2025. En septembre 2025, l'actuelle Directrice de la Division des services administratifs, agissant en tant que dépositaire et personne de référence pour les demandes des candidats, examinera, avec la Présidente de l'UIP, les candidatures reçues pour vérifier leur conformité avec les critères obligatoires. Début octobre 2025, la Présidente et le Vice-Président de l'UIP établiront une liste des 20 meilleures candidatures.

Les membres du Comité exécutif voteront pour sélectionner cinq candidats principaux de la liste. En décembre 2025, la dépositaire collectera les suffrages exprimés pour dresser la liste finale des cinq candidats, qui seront interviewés par le Comité exécutif immédiatement avant la 152^e Assemblée de l'UIP, qui se tiendra en mars ou avril 2026. Le Comité exécutif présentera ensuite au moins deux candidatures en vue de l'élection par le Conseil directeur lors de cette Assemblée, et la personne élue entrera en fonction le 1^{er} juillet 2026.

Parmi les critères obligatoires à remplir pour le poste figurent notamment des compétences en leadership, en dialogue diplomatique et en négociation, une adhésion totale aux valeurs de l'UIP, une autorité morale irréprochable, et un sens élevé des responsabilités et de la neutralité politique. Le Comité exécutif a par ailleurs noté que l'avis de vacance sera diffusé par de nombreux canaux, dont les Parlements membres de l'UIP, les institutions des Nations Unies et les réseaux sociaux. Il a également reçu l'assurance que la dépositaire recevrait l'appui d'un prestataire extérieur pendant le processus de sélection.

Le Comité exécutif a pris note de la stratégie de communication de l'UIP et félicité l'équipe concernée pour son bon travail, tout en l'encourageant à explorer des moyens d'entretenir un dialogue plus étroit avec les jeunes, en publiant des contenus plus légers sur les réseaux sociaux. Dans le cadre de sa stratégie visant à renforcer la coopération avec les organes subsidiaires de l'UIP, le Comité exécutif a noué un dialogue constructif avec le Président du Groupe de travail de l'UIP sur la résolution pacifique de la guerre en Ukraine, le Président du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient, et le Coordinateur du Groupe de facilitateurs concernant Chypre. Il été informé d'autres initiatives de consolidation de la paix, notamment en lien avec le rôle de l'UIP dans la promotion du dialogue entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan et entre les deux Corées. En prenant note des informations utiles qui lui ont été transmises, le Comité exécutif a encouragé ces organes à mieux définir leurs résultats attendus et à effectuer régulièrement des déplacements sur le terrain. Une telle approche, qui devrait aussi englober l'élaboration plus régulière de rapports, leur permettra de remplir efficacement leur mandat et de donner aux Parlements membres une image plus claire des situations sur le terrain.

Dans le même ordre d'idées, le Comité exécutif s'est félicité de la proposition du Secrétaire général, à savoir rédiger le mandat des organes subsidiaires de l'UIP dans le but de définir clairement leurs missions respectives et les résultats attendus. Le Comité exécutif a en outre examiné et approuvé la proposition de réviser les dispositions administratives concernant la présidence de l'UIP, notant qu'elles continueront de faire l'objet d'un examen périodique. Il a par ailleurs pris note de l'avant-projet de résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'interaction entre l'ONU, les parlements nationaux et l'UIP, qu'il considère comme une occasion d'encourager les Parlements membres à renforcer cette interaction. Ils ont également été fortement encouragés à coordonner leurs travaux avec les autorités de leur pays respectif, afin que le projet de résolution remporte une large adhésion de leurs représentants permanents à New York.

Le Comité exécutif a été informé des dispositions concernant l'attribution du Prix Cremer-Passy en 2025 et a encouragé les Parlements membres à soumettre, par l'intermédiaire de leur groupe géopolitique et avant la date butoir du 30 juin 2025, des candidatures de parlementaires affichant des résultats inégaux en matière d'égalité des sexes – thème prioritaire de l'UIP pour 2025. Le Comité exécutif a également reçu des informations sur les activités du Groupe de travail sur la transparence, la redevabilité et l'ouverture, établi en 2021 et présidé par M. Al Nuaimi (Émirats arabes unis). Menées dans le respect des recommandations contenues dans le rapport sur la transparence élaboré en 2020, ces activités ont permis de poser des jalons, tels que les Politique et procédures de l'UIP en matière de protection des données personnelles, le Code de conduite des responsables de la gouvernance de l'UIP, la *Politique visant à prévenir et à éliminer le harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, lors des Assemblées et autres événements de l'UIP*, et la *Politique de l'UIP relative au signalement des actes répréhensibles et à la protection contre les représailles*. Puisque toutes ces recommandations désormais sont mises en œuvre, le Groupe de travail ne se réunira plus que si de nouveaux besoins sont décelés. Il remercie le Groupe pour son travail acharné et ses accomplissements.

La Présidente considère que le Conseil souhaite prendre note de son rapport et accepter de prendre des mesures selon les besoins.

Il en est ainsi décidé.

M. M. Nader (Iraq) déplore que ni le rapport de la Présidente ni l'allocution liminaire qu'elle a prononcée précédemment ne fassent référence aux destructions, aux crimes de guerre et aux crimes contre l'humanité en cours à Gaza, qui constituent un génocide et non une "crise". Au lieu de condamner ces crimes et de trouver un moyen d'y mettre fin, la communauté internationale se tait, tout en continuant de promouvoir les droits de l'homme, la démocratie et la non-discrimination.

La Présidente répond que son rapport se concentre exclusivement sur les activités qu'elle a menées au cours des six derniers mois, période durant laquelle elle ne s'est pas de nouveau rendue au Moyen-Orient et n'a donc rien à dire à ce sujet sous ce point de l'ordre du jour. Des délégués auront l'occasion d'exposer leurs vues sur des questions telles que la situation à Gaza, où elle s'est rendue, ainsi qu'Israël, en 2023, sous le point concernant les activités des organes pléniers et comités spécialisés.

Point 5 de l'ordre du jour

**PRÉSENTATION DU RAPPORT D'IMPACT DE L'UIP POUR 2024
PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL**

Le Secrétaire général, illustrant ses propos au moyen d'un diaporama, rappelle que le Rapport d'impact de l'UIP se concentre non pas sur les activités, mais sur leur impact et les résultats produits. Il indique que le rapport fournit un compte rendu des réalisations accomplies au regard de chacun des cinq objectifs de la Stratégie de l'UIP 2022-2026, auxquels les activités intenses menées par la Présidente de l'UIP, telles que décrites dans son rapport, sont pleinement conformes. Au vu de la multiplication des conflits dans le monde, l'UIP avait décidé de faire de la paix et de la sécurité son thème prioritaire pour 2024 en vue de relever les défis qui en découlent, ce qui, comme l'indique le rapport, s'est révélé plutôt fructueux. Le rapport montre également que des Parlements membres ont contribué de manière significative à la définition de la vision des pères fondateurs de l'Organisation par le biais de la diplomatie parlementaire. La hausse du recours à cette forme de diplomatie, en cette période où le multilatéralisme est attaqué, démontre que les parlements peuvent jouer un rôle bénéfique pour compléter les formes traditionnelles de diplomatie. Dans ce contexte, le rapport qualifie de plateformes essentielles le Groupe de travail sur la résolution pacifique de la guerre en Ukraine et le Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient. Il souligne en outre les avancées réalisées pour favoriser le dialogue entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan par le biais des présidents de leur parlement respectif.

De nombreuses initiatives ont été mises en œuvre l'année dernière pour répondre, d'une part, à l'importance croissante que les Parlements membres accordent à la sécurité – la sécurité humaine par opposition à la sécurité de l'État – et, d'autre part, à leur souhait de se tenir au courant des évolutions technologiques, en gardant à l'esprit que les nouveaux outils, tels que l'intelligence artificielle (IA), ont la capacité d'élever l'humanité, mais aussi de détruire ses progrès ou de l'anéantir. Les parlementaires du monde ont pris cette question à bras le corps, puisqu'à sa 149^e Assemblée, l'UIP a adopté une résolution sur l'impact de l'IA sur la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit, ainsi que la visionnaire *Charte de l'UIP sur l'éthique de la science et de la technologie*. Dans les deux cas, l'objectif est de réglementer et d'utiliser les nouvelles technologies en faveur de l'humanité et de réduire au minimum les risques associés. Sur ces mêmes questions, l'UIP a publié, en 2024, les *Lignes directrices pour l'IA dans les parlements* et la huitième édition du *Rapport mondial sur l'e-Parlement*, qui décrivent comment les parlements utilisent les nouvelles technologies pour améliorer leurs pratiques.

En outre, l'UIP s'est attaquée à la question des changements climatiques, notamment à travers la campagne *Parlements pour la planète*, lancée en 2023 – année où l'Organisation avait fait de l'action en faveur du climat son thème prioritaire. En 2024, le document final de la fructueuse réunion parlementaire tenue à la COP29 à Bakou appelait à l'accélération de la transition visant à passer progressivement des combustibles fossiles à des systèmes énergétiques propres, afin de réduire les effets des changements climatiques. L'UIP a également élaboré un guide intitulé *10 mesures pour des engagements nationaux plus forts en faveur du climat*, qui vise à aider les parlements à comprendre et à contrôler efficacement les CDN ou les plans nationaux établis par leurs gouvernements respectifs pour réduire les émissions de gaz à effet de serre afin de limiter le réchauffement climatique.

Concernant l'objectif d'universalité de l'UIP, de nouveaux progrès ont été réalisés en 2024 avec l'admission de la Jamaïque comme 181^e Parlement membre de l'Organisation. Par ailleurs, une nouvelle victoire est en passe d'être obtenue lors de la présente Assemblée si la demande d'affiliation du Parlement de Belize est approuvée.

S'agissant de l'égalité des sexes – thème prioritaire de l'UIP pour 2025 –, l'Organisation souhaite se mobiliser pour enrayer les reculs qu'elle subit. Lors des 74 élections générales tenues en 2024, la représentation des femmes n'a augmenté que de 0,3 %, ce qui indique que les progrès sont au point mort. Un mouvement anti-droits a également vu le jour et pris de l'ampleur en 2024. Il

visé à s'opposer aux efforts déployés pour améliorer l'égalité des sexes et pour promouvoir et protéger les droits des femmes. Le moment est donc venu, pour les parlementaires du monde, de se mobiliser en vue de contrer cette résistance.

En 2024, le Comité des droits de l'homme des parlementaires a examiné un nombre record de cas. Le Comité, et par là même l'UIP, peut être fier de l'action qu'il a menée auprès des autorités zimbabwéennes pour obtenir la libération du leader de l'opposition Job Sikhala, qui s'est par la suite rendu au Siège de l'UIP à Genève pour dire lui-même toute sa reconnaissance à l'Organisation. Le Comité assure également l'intégrité physique du Président honoraire de l'UIP, Saber Chowdhury, du Bangladesh, arrêté à Dhaka lors des troubles puis poursuivi au tribunal. Grâce à la pression exercée par l'UIP sur les autorités bangladaises, il a pu regagner sain et sauf son domicile, mais des accusations pèsent toujours contre lui.

En 2024, année du dixième anniversaire des Principes communs en matière d'assistance aux parlements, l'UIP a continué de s'acquitter activement de sa responsabilité en la matière en contribuant à renforcer différentes capacités de 18 parlements, dont certains se trouvent dans une situation de crise en Afrique. L'UIP s'est également montrée très active pour soutenir les parlements sensibles au genre. Elle a collaboré avec le Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes aux fins de l'élaboration de la *Recommandation générale n° 40 sur la représentation égale et inclusive des femmes dans les systèmes de décision*. L'UIP appliquera avec détermination cette recommandation, conformément au Plan d'action de l'UIP pour des parlements sensibles au genre, adopté récemment lors de la première Conférence mondiale des femmes parlementaires de l'UIP, qui guidera les travaux de l'Organisation.

Un illustre exemple d'impact dans le domaine de la protection des droits des femmes est l'action menée par l'UIP en collaboration avec le Parlement de la Gambie, qui a abouti au rejet d'un projet de loi visant à revenir sur l'interdiction des mutilations génitales féminines en vigueur dans le pays. S'agissant des parlements inclusifs, grâce à l'élan du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP et dans le cadre des efforts déployés pour rajeunir les institutions démocratiques, l'âge en dessous duquel l'UIP qualifie les parlementaires de jeunes a été abaissé de 45 à 40 ans.

Enfin, l'UIP peut se targuer des progrès accomplis en 2024 vers une transparence, une redevabilité et une ouverture accrues, grâce au nouveau Code de conduite des responsables de la gouvernance et aux trois nouveaux instruments politiques définis comme des jalons importants dans le rapport de la Présidente sur les activités du Comité exécutif. Tous ces accomplissements permettront à l'UIP de servir de modèle à ses Parlements membres.

M. A.R. Al Nuaimi (Émirats arabes unis) remercie le Secrétaire général de l'UIP pour son excellent rapport mettant en avant l'impact des activités plutôt que les activités elles-mêmes. Il considère que les parlementaires doivent impérativement le lire et le diffuser largement auprès de leurs collègues dans leur pays, afin de faire connaître la valeur ajoutée qu'apporte l'UIP à ses Parlements membres, notamment dans les domaines de la promotion de la démocratie, de l'amélioration de l'efficacité et de la performance des parlements et du renforcement de la diplomatie parlementaire.

M. K.K.P. Kouassi (Côte d'Ivoire) remercie le Secrétaire général au nom du Parlement de Côte d'Ivoire. Avec le précieux soutien de l'UIP, le Parlement de Côte d'Ivoire a organisé un atelier national sur le commerce, qui s'est révélé très utile au Parlement. Il saisit cette occasion pour demander un soutien supplémentaire à l'UIP en vue d'organiser un atelier de renforcement des capacités sur les droits de l'enfant.

Mme I.K. Godalena (République démocratique du Congo) félicite le Secrétaire général pour le rapport consolidé et promet que sa délégation veillera à ce qu'il soit diffusé au sein de son parlement, conformément à la demande de M. Al Nuaimi.

Mme K. Slassi (Maroc) félicite le Secrétaire général pour son excellente gestion des activités de l'UIP, qui conjugue professionnalisme, convivialité et communication habile. Elle informe qu'un exemple notable des nombreuses collaborations de son parlement avec l'UIP est la Conférence parlementaire sur le dialogue interconfessionnel, tenue à Marrakech en 2023. Il convient également de souligner l'attachement profond du Secrétaire général aux droits humains et à la promotion des droits des femmes en particulier.

Mme G. Mukabalisa (Rwanda) remercie l'UIP pour ses travaux fructueux, notamment dans le domaine de l'égalité des sexes.

M. H. Gebaly (Égypte) remercie le Secrétaire général et salue les admirables efforts qu'il a déployés tout au long de son mandat. Il a apporté une valeur ajoutée considérable aux activités de l'UIP. Outre son professionnalisme, il a su faire preuve d'entregent pour développer des relations personnelles avec tous les Parlements membres, ce qui représente l'un de ses nombreux succès de Secrétaire général.

Mme F. Cham (Gambie) remercie l'UIP d'avoir aidé son parlement à faire en sorte que le projet de loi visant à revenir sur l'interdiction des mutilations génitales féminines ne soit pas adopté.

Le Secrétaire général se dit très reconnaissant des compliments exprimés par les délégués et estime que leurs mots encouragent l'UIP à œuvrer en faveur de ses Parlements membres dans toute la mesure de ses moyens. Par ailleurs, il serait en effet utile de diffuser le rapport à tous les parlementaires de leur pays.

La Présidente affirme qu'en faisant un si bon accueil à ce rapport convaincant, le Comité exécutif a félicité le Secrétaire général et le Secrétariat de l'UIP pour les excellents résultats obtenus en 2024. Elle admet que le rapport offre un panorama plutôt rassurant à l'approche de la dernière année de la Stratégie de l'UIP pour 2022-2026 et de l'échéance de la réalisation de ses objectifs. Dans ce contexte, les Parlements membres sont exhortés à faire part de leurs commentaires sur le rapport. Qu'ils soient rassurés : l'ensemble des questions font l'objet de toute l'attention voulue.

Les membres du Comité exécutif ont fait part de leur satisfaction quant à l'organisation de certaines activités mentionnées dans le rapport. Le Comité exécutif a encouragé le Secrétariat à poursuivre sur cette lancée, ce qui l'aidera à respecter l'échéance de la mise en œuvre de la Stratégie fixée à 2026. Il a également exhorté les délégués à informer leur parlement des réalisations de l'UIP afin d'encourager une participation et une adhésion actives aux activités de l'Organisation.

Elle considère que le Conseil souhaite prendre note du Rapport d'impact de l'UIP pour 2024 et entériner ses recommandations.

Il en est ainsi décidé.

Point 6 de l'ordre du jour

RÉSULTATS FINANCIERS 2024 ET SITUATION FINANCIÈRE DE L'UIP (CL/215/6-R.1, R.2 et R.3)

Mme D. O'Neill (Australie) s'exprime sur ce point au nom de son collègue australien, M. M. Dick, membre du Comité exécutif et Président du Sous-Comité des finances. Elle annonce que le Comité exécutif a examiné attentivement les états financiers de 2024 et l'avis du vérificateur extérieur, qui figurent dans le document CL/215/6-R.1. Les comptes de l'UIP pour 2024 présentent une situation financière saine, comme le confirme l'audit, et les dépenses sont conformes au budget pour chacun des objectifs stratégiques de l'Organisation. Les produits des placements de l'UIP sont positifs, grâce aux conditions favorables du marché en 2024, et les liquidités du Fonds de roulement de l'UIP se situent à 92 % de leur niveau cible.

Face à l'augmentation constante du nombre de Membres en retard dans le paiement de leur contribution financière à l'UIP depuis la pandémie de COVID-19, le Comité exécutif a pris, en 2024, des mesures correctives consistant à suspendre les droits liés à la qualité de Membre de plusieurs Parlements membres, annulant ainsi leurs arriérés, et à augmenter la provision pour pertes de crédit attendues. En conséquence, l'actif net de l'UIP a diminué de 0,4 million CHF. Les organes directeurs de l'UIP sont encouragés à continuer d'œuvrer pour remédier à cette situation et les Parlements membres sont eux-mêmes encouragés à s'employer, par l'intermédiaire de leur groupe géopolitique, à diminuer le montant des arriérés. Il est essentiel de maintenir une volonté politique de prendre les mesures nécessaires pour réduire au minimum les arriérés.

Le Comité exécutif s'est félicité de la forte mobilisation de fonds volontaires, qui montre que l'UIP continue d'être considérée comme un partenaire précieux et que les investissements dans ses travaux s'avèrent payants. Le Comité remercie le vérificateur extérieur actuel, la Commission d'audit de la République d'Indonésie, pour la qualité de ses services. Son opinion positive confirme l'exactitude des états financiers et son analyse a également démontré que les principaux indicateurs financiers de l'UIP étaient solides. Les vérificateurs internes feront rapport sur les deux recommandations formulées par le vérificateur extérieur, qui, comme toutes les recommandations antérieures, seront mises en œuvre par le Secrétaire général.

Le Comité exécutif a également examiné la situation financière de l'UIP au 31 juillet 2025, telle que présentée dans le document CL/215/6-R.2, et en a conclu qu'elle n'avait guère changé depuis la fin de 2024. À ce jour, l'exécution du budget est sur la bonne voie et les finances de l'UIP demeurent saines et stables. Le nombre de Parlements membres en retard dans le paiement de leur contribution financière a légèrement diminué, mais le problème devra encore faire l'objet d'une attention particulière en 2025.

Le Comité exécutif recommande au Conseil directeur d'approuver la gestion financière de l'UIP par le Secrétaire général et les résultats financiers pour 2024.

M. A. Gryffroy (Belgique) et **Mme P. Glover-Rolle** (Bahamas), vérificateurs internes, présentent leur rapport figurant dans le document CL/215/6-R.3, qui expose les détails de leurs deux recommandations à l'intention de l'UIP. M. Gryffroy ajoute que leur recommandation finale reflète pleinement celle du Comité exécutif. Mme Glover-Rolle et lui souhaitent remercier la direction de l'UIP et le vérificateur extérieur pour leurs contributions.

Le Secrétaire général remercie toutes les personnes qui ont apporté leur concours à la gestion quotidienne des ressources financières de l'UIP et, en tant que principal responsable financier de l'UIP, il s'applique à ce que les finances de l'Organisation demeurent saines. Ayant fait de son mieux pour gérer ces finances en conformité avec les normes de probité et de transparence en vigueur, il est heureux que les vérificateurs soient du même avis. Il souhaite également remercier le vérificateur extérieur pour la diligence dont il a fait preuve dans le cadre de la vérification des comptes de l'UIP. Dans l'intérêt de l'Organisation, l'UIP poursuivra son engagement à mettre en œuvre les recommandations formulées afin que ses opérations financières ne prêtent jamais à contestation.

Dans le contexte actuel des nouvelles dynamiques mondiales créées par les défis lancés au multilatéralisme et les réductions de l'aide internationale, l'UIP suit de près l'évolution de la situation internationale en vue de déceler tout indice laissant penser que ses opérations quotidiennes pourraient être menacées. Un tel scénario serait néanmoins improbable en cas de coupes massives dans les financements volontaires, dans la mesure où ces sources représentent un peu moins d'un quart du budget global de l'UIP. Les Parlements membres sont attachés à l'Organisation, qui, grâce à leurs contributions, fonctionne en toute indépendance sans être redevable à des groupes d'intérêts.

La situation des arriérés ne doit toutefois pas devenir hors de contrôle. À cette fin, l'UIP se tourne vers les dirigeants des groupes géopolitiques afin qu'ils exhortent les Membres de leur groupe à s'acquitter de leurs contributions – contributions que son équipe et lui s'emploient quotidiennement à collecter pour éviter les problèmes de trésorerie rencontrés par d'autres organisations. L'UIP remercie les Parlements membres qui ont versé leurs contributions et se dit reconnaissante pour la confiance qu'ils lui accordent en tant que gardien de leurs ressources, qui sont administrées dans l'intérêt supérieur de l'Organisation. Enfin, il remercie le Président du Sous-Comité des finances et les vérificateurs internes.

La Présidente note que tant le vérificateur extérieur que les vérificateurs internes ont démontré la bonne santé financière de l'UIP pour 2024. Elle indique que les états financiers vérifiés seront, comme d'habitude, publiés sur le site web de l'UIP après leur approbation. Après avoir examiné le rapport présenté, le Comité exécutif a conclu que la situation financière de l'UIP était saine et que les finances de l'Organisation étaient bien gérées, comme en attestent tous les vérificateurs. L'état des financements volontaires est tout aussi sain et les perspectives futures semblent également prometteuses s'agissant des différentes formes de soutien financier dont bénéficie l'Organisation. Le Comité exécutif s'est dit soulagé que l'UIP ne soit actuellement pas affectée par les difficultés financières mondiales qui ont conduit de nombreuses organisations internationales à appliquer des réductions budgétaires drastiques. Le Comité exécutif remercie sincèrement les Parlements membres pour leur détermination sans faille à maintenir leurs contributions financières à jour, ainsi que les donateurs, dont l'adhésion aux missions et aux objectifs de l'UIP représente un véritable appui aux activités de l'Organisation.

Elle considère que le Conseil souhaite approuver la gestion financière de l'UIP par le Secrétaire général pour l'année 2024.

Il en est ainsi décidé.

Point 8 de l'ordre du jour

QUESTIONS RELATIVES AUX MEMBRES DE L'UIP ET AU STATUT D'OBSERVATEUR

a) Examen des demandes relatives aux affiliations à l'UIP et au statut d'observateur (CL/215/8a)-P.1 et P.2)

La Présidente affirme que les efforts déployés par l'UIP pour accroître le nombre de ses Membres portent leurs fruits. En effet, les autorités béliziennes ont réussi à mener à bien le processus d'affiliation à l'Organisation et ont officiellement soumis leur demande figurant dans le document CL/215/8a)-P.1, que le Comité exécutif a approuvé à l'unanimité. Le Comité exécutif recommande que la demande soit approuvée.

Elle considère que le Conseil souhaite entériner la recommandation d'admettre le Parlement de Belize en tant que 182^e Parlement membre de l'UIP.

Il en est ainsi décidé.

La Présidente souhaite la bienvenue à Belize à l'UIP. Elle précise qu'en raison de la tenue récente d'élections législatives dans le pays, il n'est pas représenté à l'Assemblée. En revanche, la Secrétaire générale de l'Assemblée nationale bélizienne a préenregistré un message vidéo au nom de la Présidente de la Chambre des représentants.

Mme C. Pech (Belize) déclare, dans un message vidéo préenregistré, que le Parlement de Belize est ravi d'intégrer l'UIP. Cette affiliation ouvre un nouveau chapitre passionnant dans l'histoire parlementaire du pays et marque une étape importante sur la voie d'une démocratie plus forte et plus inclusive. Elle traduit la détermination de Belize à respecter les valeurs qui constituent le socle de la mission de l'UIP, à savoir la paix, la justice, les droits de l'homme et l'état de droit. L'affiliation officielle à l'UIP est une occasion d'établir un dialogue avec des parlementaires du monde déterminés à agir pour le bien commun, ainsi qu'avec de petits pays comme Belize, particulièrement à même d'alimenter les débats mondiaux par des éclairages, des idées et des approches novatrices pertinents, tout en tirant parti des expériences et des meilleures pratiques des autres pays.

Convaincu de l'importance de nouer des partenariats pour promouvoir la prospérité partagée, la paix mondiale et le développement durable, Belize se réjouit à la perspective de bâtir de nouvelles relations en tant que Parlement membre de l'UIP, échanger des idées et élaborer des solutions collaboratives aux problématiques rencontrées par tous les pays. Bien qu'absent de la 150^e Assemblée, le pays suivra avec intérêt les délibérations importantes qui auront lieu et espère participer et contribuer pleinement aux travaux des futures Assemblées. Belize est convaincu que sa collaboration avec l'UIP contribuera à faire progresser son objectif consistant à promouvoir une démocratie inclusive et représentative.

La Présidente fait savoir que l'UIP se réjouit à la perspective d'accueillir la délégation bélizienne à la 151^e Assemblée, qui se tiendra à Genève, et, dans cette attente, elle encourage tous les Parlements membres à poursuivre leurs activités de sensibilisation afin d'aider l'Organisation à atteindre l'universalité. À ce propos, le Comité exécutif a pris acte de l'évolution des consultations en cours avec le Conseil législatif du Brunéi Darussalam, qui souhaite rejoindre l'UIP lors de la 151^e Assemblée, en octobre 2025, et avec le Parlement de Kiribati, se félicitant du soutien de l'Australie dans cette démarche.

Le Comité exécutif a également examiné deux demandes de statut d'observateur émanant des Verts mondiaux et du Conseil mondial de l'eau, qui figurent en annexe du document CL/215/8a)-P.2. Les Verts mondiaux sont une fédération mondiale de partis politiques verts et écologiques du monde entier, à l'instar d'autres entités bénéficiant du statut d'observateur permanent auprès de l'UIP. Le Conseil mondial de l'eau est constitué de parties prenantes partageant l'objectif de l'UIP concernant la réalisation des ODD.

Dans le cadre de l'évaluation quinquennale des observateurs, le Comité exécutif a décidé de continuer à évaluer minutieusement le niveau d'engagement des quelque 70 organisations bénéficiant du statut d'observateur permanent, afin de déterminer la valeur ajoutée qu'elles apportent à l'UIP.

Elle considère que le Conseil souhaite entériner la recommandation du Comité exécutif d'approuver les deux demandes de statut d'observateur permanent.

Il en est ainsi décidé.

c) Examen de la situation des Parlements membres ayant des arriérés

La Présidente indique qu'à la suite de l'examen de la situation des Parlements membres en retard dans le paiement de leur contribution à l'Organisation, au regard des articles 5.2 et 5.3 des Statuts de l'UIP, et de ceux qui ne prennent plus part aux activités de l'Organisation, le Comité exécutif a demandé l'assistance des groupes géopolitiques pour assurer le suivi de la situation des Parlements d'Argentine, du Bangladesh, d'Éthiopie, de Guinée, des Îles Marshall, du Liban, du Libéria, de République islamique d'Iran et de Tuvalu, s'agissant de l'article 5.2, et du Parlement du Togo s'agissant de l'article 5.3, afin de les encourager à régler leurs arriérés de contribution. Le Comité se félicite de la participation des groupes géopolitiques à cet effort.

Le Comité exécutif a constaté avec regret que trois petits États insulaires en développement, à savoir Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines et Vanuatu, accusaient également un retard dans le paiement de leur contribution. En vue de la réalisation de l'objectif d'universalité de l'UIP, le Comité exécutif privilégie une approche proactive et novatrice pour résoudre cette situation. C'est pourquoi il a chargé le Secrétaire général de nouer un dialogue avec la Communauté des Caraïbes (CARICOM) lors d'un déplacement aux Caraïbes, afin d'étudier des solutions avec les parlementaires concernés. Le Secrétaire général fera rapport au Conseil directeur à sa 216^e session, en octobre 2025. Dans l'intervalle, le Comité exécutif est disposé à recevoir l'appui précieux et indéfectible du GRULAC.

Après avoir discuté de la situation des Parlements membres qui n'assistent pas aux Assemblées de l'UIP depuis quatre ans ou plus, le Comité exécutif a de nouveau demandé aux groupes géopolitiques d'encourager leurs Membres à participer aux activités de l'Organisation en leur transmettant les rapports et les résultats des réunions de l'UIP. En vertu de l'article 5.3 des Statuts de l'UIP, il recommande que les droits liés à la qualité de Membre associé du Parlement de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) soient suspendus. Le Comité exécutif remercie de nouveau les Parlements membres pour leur contribution à la réalisation des objectifs de l'Organisation.

Elle considère que le Conseil souhaite entériner la recommandation du Comité exécutif consistant à suspendre les droits liés à la qualité de Membre associé du Parlement de la CEMAC et prendre note des observations qu'elle a communiquées au Comité exécutif.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 11 h 20.

Deuxième séance

Mercredi 9 avril 2025
(Matin)

La séance est ouverte à 9 h 30 sous la conduite de la Dr T. Ackson (République-Unie de Tanzanie), Présidente de l'UIP.

Point 9 de l'ordre du jour

THÈME PRIORITAIRE DE L'UIP POUR 2025 – PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

La Présidente explique que la pratique ayant cours depuis plusieurs années est de faire porter les efforts de l'UIP sur un thème prioritaire annuel. Elle rappelle que la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes a été choisie comme thème pour 2025 – un choix pertinent en cette année qui marque le trentième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing.

Le Secrétaire général fournit un aperçu des initiatives déployées par l'UIP en lien avec le thème. L'année 2025 est en effet une année phare puisque la communauté internationale célèbre le trentième anniversaire d'une déclaration qui trace la marche à suivre pour promouvoir l'égalité des sexes à l'échelle mondiale. C'est en outre le vingt-cinquième anniversaire de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes et la paix et la sécurité, et le dixième anniversaire des ODD, notamment l'ODD 5 sur l'égalité des sexes. Mais 2025 marque avant tout le quarantième anniversaire du mouvement de l'UIP en faveur de l'égalité des sexes, ce qui offre une bonne occasion d'intensifier les actions visant à bâtir un monde inspiré par les femmes comme par les hommes.

L'UIP souhaite utiliser l'année phare 2025 pour renforcer sa détermination à promouvoir l'égalité des sexes et les droits des femmes, notamment en s'opposant à certains phénomènes inquiétants, tels que le ralentissement de l'autonomisation des femmes et les tentatives de faire reculer les progrès en matière de représentation des femmes au parlement. Elle a donc déployé beaucoup d'efforts ces trois derniers mois pour faire en sorte que les parlementaires du monde conduisent une action plus vigoureuse. Peu avant la Journée internationale des femmes, l'UIP a publié un rapport intitulé *Les femmes au parlement : 1995-2025*, qui indique que la représentation des femmes au parlement a augmenté pour passer de 11 % à 27 % au cours de la période considérée, ce qui constitue un progrès, certes, mais insuffisant. L'édition 2025 de la carte *Femmes en politique*, qui contient des données sur cette représentation et sur la présence des femmes à des postes de direction dans le monde a également été publiée. De même, un rapport sur le sexisme, le harcèlement et la violence à l'encontre des femmes dans les parlements de la région Asie-Pacifique, qui s'inscrit dans le prolongement de rapports similaires couvrant l'Europe et l'Afrique, est lancé à la présente Assemblée.

Deux événements phares sur l'égalité des sexes ont déjà eu lieu en 2025 : la réunion parlementaire annuelle de l'UIP et ONU Femmes, tenue à l'occasion de la 69^e session de la Commission de la condition de la femme à New York, et la première Conférence mondiale des femmes parlementaires, tenue au Mexique. Ils seront abordés plus en détail sous les points de l'ordre du jour correspondants.

L'UIP n'a toutefois pas l'intention de se reposer sur ses lauriers, car il est manifeste qu'il reste beaucoup à accomplir pour faire progresser l'égalité des sexes. En ce début d'année, une nouvelle campagne intitulée *Atteindre l'égalité des sexes, action par action* vient d'être lancée à la présente Assemblée. L'objectif est de promouvoir 10 actions clés structurées autour de trois axes thématiques principaux : promouvoir la parité au parlement et en politique ; favoriser le développement d'institutions sensibles au genre ; et lutter contre la violence et la discrimination fondées sur le sexe. Tous les Parlements membres sont priés de souscrire à cette campagne et, plus important encore, de contribuer à sa mise en œuvre au niveau mondial pour promouvoir la gestion équitable des sociétés dans leur ensemble.

S'agissant des propres progrès de l'UIP dans le domaine de l'égalité des sexes, l'Organisation présentera pour approbation par le Conseil directeur à cette séance, et par l'Assemblée à sa séance de clôture, qui aura lieu dans la journée, plusieurs propositions d'amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP dans le but d'accroître leur sensibilité au genre et d'intégrer l'égalité des sexes dans les processus de l'UIP. L'UIP espère capitaliser sur la mobilisation actuelle et progresser sur la voie de l'égalité des sexes.

Point 7 de l'ordre du jour

AMENDEMENTS AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS DE L'UIP
(CL/215/7-P.1-rev et P.1-am)

La Présidente déclare que le Groupe de travail sur les amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP informe régulièrement le Comité exécutif de l'avancement des travaux qui lui ont été confiés. Par ailleurs, le Groupe de travail a approuvé les propositions relatives à la rotation des sexes et à la rotation géopolitique s'agissant de la vice-présidence de l'UIP, à la promotion de la parité comme norme dans toutes les activités de l'UIP, à la clarification du processus de sélection du point d'urgence, à l'inclusion dans la composition des délégations participant aux Assemblées de l'UIP, à une prise en compte accrue du point de vue des jeunes dans les résolutions, et à l'harmonisation des échéances de soumission des amendements et de publication des comptes rendus des réunions de l'UIP. Toutes ces propositions ont été transmises aux Parlements membres le 6 janvier 2025, conformément aux Statuts de l'UIP, et sont disponibles sur le site web de l'UIP et dans le document CL/215/7-P.1-rev. Les deux sous-amendements reçus après cette date figurent au document CL/215/7-P.1-am, aux côtés d'autres commentaires des Membres de l'UIP illustrant l'adhésion générale aux amendements qui leur ont été communiqués. La proposition du Comité exécutif de tester, à la présente Assemblée, la proposition de produire deux résolutions sur deux points d'urgence n'a toutefois pas trouvé d'écho favorable à la séance tenue il y a deux jours.

Elle félicite le Groupe de travail pour les efforts assidus qu'il a déployés et considère que le Conseil souhaite approuver les amendements présentés pour examen.

Il en est ainsi décidé.

La Présidente affirme qu'une seconde série d'amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP sera présentée à l'Assemblée pour approbation cet après-midi.

Point 8 de l'ordre du jour
(suite)

QUESTIONS RELATIVES AUX MEMBRES DE L'UIP ET AU STATUT D'OBSERVATEUR

b) Examen de la situation de certains parlements

Le Secrétaire général, illustrant sa présentation de la situation de certains parlements au moyen d'un diaporama, indique que la première catégorie de parlements, à savoir ceux qui ne fonctionnent pas, comprend le Parlement de l'Afghanistan. Le Comité exécutif a constaté que la situation politique du pays n'a connu aucun progrès majeur et que la situation du Parlement en place au moment de la prise de pouvoir des talibans demeure inchangée. Il recommande donc de maintenir le statu quo s'agissant du Parlement afghan, ce qui signifie qu'il doit continuer de participer aux travaux de l'UIP en qualité d'observateur sans droit de vote.

La Présidente considère que le Conseil souhaite entériner cette recommandation.

Il en est ainsi décidé.

Le Secrétaire général informe que le Parlement du Myanmar n'est plus opérationnel depuis la prise de contrôle militaire du pays. Le Conseil directeur avait déjà décidé de reconnaître l'entité établie pour représenter le peuple du Myanmar, connue sous le nom de Commission représentant

le Pyidaungsu Hluttaw, comme interlocuteur de l'UIP et de lui accorder le même statut que le Parlement afghan, qui permet de participer aux travaux de l'UIP en qualité d'observateur sans droit de vote. Le Comité exécutif recommande de maintenir la décision prise antérieurement.

La Présidente considère que le Conseil souhaite entériner cette recommandation.

Il en est ainsi décidé.

Le Secrétaire général indique que, s'agissant de ces deux parlements, les Statuts de l'UIP seront bientôt modifiés afin d'annuler leurs arriérés et de suspendre l'évaluation de leurs contributions au budget ordinaire de l'UIP tant qu'ils ne fonctionnent pas, car ils n'ont pas accès aux ressources de leur pays pour effectuer les versements.

Concernant la situation au Bangladesh, le pays n'a pas tenu d'élections après la chute de l'ancien Premier Ministre, contrairement à ce que prévoit la Constitution. Les autorités bangladaises ont toutefois fait savoir à l'UIP que des consultations étaient en cours en vue d'élaborer une nouvelle constitution et, outre d'autres lois organiques, une nouvelle loi électorale. Des élections suivront au plus tôt en décembre 2025 ou en juin 2026 au plus tard, en fonction de la rapidité du processus d'élaboration. Le Comité exécutif recommande que l'UIP continue de suivre l'évolution de la situation et exhorte les autorités du pays à lancer des consultations plus approfondies en vue d'un retour à l'ordre constitutionnel.

La Présidente considère que le Conseil souhaite entériner cette recommandation.

Il en est ainsi décidé.

Le Secrétaire général rappelle que le Parlement de Guinée-Bissau a été dissous de manière inconstitutionnelle par le Président du pays et que le Conseil directeur a exprimé un fort soutien au Parlement et à son Président. Des élections présidentielles et législatives devraient se tenir en 2025, mais le calendrier fait encore l'objet de désaccords entre le Gouvernement et l'opposition. Le Comité exécutif recommande que l'UIP continue de suivre l'évolution de la situation et d'encourager les autorités du pays à organiser des élections libres et régulières dès que possible. L'UIP se réjouit à la perspective d'accueillir un parlement à part entière en son sein à la suite de ces élections.

La Présidente considère que le Conseil souhaite entériner cette recommandation.

Il en est ainsi décidé.

Le Secrétaire général affirme que, faute de parlement opérationnel, Haïti a vu ses droits de Membre suspendus. Le pays n'a enregistré aucun progrès significatif ces derniers mois et n'a pas organisé d'élections législatives. Le Comité exécutif recommande de maintenir la suspension des droits de Membre du Parlement haïtien jusqu'à la tenue d'élections dans le pays, à la suite desquelles l'UIP pourra accueillir en son sein le Parlement nouvellement élu.

La Présidente considère que le Conseil souhaite entériner cette recommandation.

Il en est ainsi décidé.

Le Secrétaire général rappelle que le Parlement du Koweït a été dissous par l'Émir du pays, qui assure le pouvoir législatif aux côtés du Gouvernement. Rien ne laisse penser que des élections vont se tenir, mais l'UIP comprend qu'une transition sur cette voie peut durer jusqu'à quatre ans. Le Comité exécutif recommande que l'UIP continue de suivre l'évolution de la situation et espère que des élections auront lieu dès que possible.

La Présidente considère que le Conseil souhaite entériner cette recommandation.

Il en est ainsi décidé.

Le Secrétaire général mentionne qu'au Niger, où le Parlement a été dissous au moment de la prise de pouvoir militaire en 2023, aucun progrès significatif n'a été réalisé vers l'établissement d'un nouveau parlement.

La Présidente déclare que le Comité exécutif a longuement discuté de l'affiliation du Parlement du Niger à l'UIP et décidé de suspendre son affiliation en raison du manque de progrès accompli pour établir un organe législatif visant à soutenir le processus de transition, comme cela s'est produit dans d'autres pays de la région. Les portes de l'UIP restent néanmoins ouvertes au Niger, à condition qu'il établisse un parlement et exprime le souhait de réintégrer l'Organisation. Elle considère que le Conseil souhaite approuver cette décision.

Il en est ainsi décidé.

Le Secrétaire général rappelle que le Soudan est dépourvu de parlement depuis le début des hostilités entre le Gouvernement et une milice, en 2019. Le conflit ne cesse de s'intensifier et n'offre aucune perspective de règlement politique ou d'élections législatives. Le Comité exécutif recommande que la suspension de l'affiliation du Soudan à l'UIP soit maintenue et que l'UIP continue de suivre l'évolution de la situation.

La Présidente considère que le Conseil souhaite entériner cette recommandation.

Il en est ainsi décidé.

Le Secrétaire général déclare que la République arabe syrienne a connu des bouleversements majeurs avec la chute de l'ancien Président al-Assad en décembre 2024 et la dissolution du Parlement en janvier 2025, qui ont ouvert la voie à l'établissement d'un organe législatif de transition. Le Comité exécutif a pris note de ces évolutions et des efforts déployés par l'UIP pour nouer un dialogue avec les nouvelles autorités syriennes en vue de les aider à créer des structures permettant d'accélérer un retour à la normale. Le Comité exécutif recommande que le projet d'établissement d'un organe législatif syrien de transition soit accueilli avec satisfaction et que le Secrétariat de l'UIP poursuive son dialogue avec la nouvelle administration afin de définir des modalités d'interaction, notamment la fourniture d'un soutien technique à cette entité.

La Présidente considère que le Conseil souhaite entériner cette recommandation.

Il en est ainsi décidé.

Le Secrétaire général passe à la catégorie des pays dont le parlement est en transition. S'agissant du Burkina Faso, il rappelle que le Conseil directeur a déjà pris note des progrès du pays pour établir un nouveau cadre juridique visant à promouvoir un retour à l'ordre constitutionnel, ainsi que de l'assistance fournie par l'UIP à l'Assemblée législative de transition. Le Comité exécutif recommande que l'UIP continue de suivre l'évolution de la situation et apporte un soutien aux autorités du pays en fonction de leurs besoins, tout en les exhortant à accélérer le processus de transition.

La Présidente considère que le Conseil souhaite entériner cette recommandation.

Il en est ainsi décidé.

Le Secrétaire général affirme que le Gabon, un autre pays possédant un parlement de transition, a réalisé des progrès significatifs vers un retour à la normale. L'UIP fournit un appui aux autorités gabonaises de transition pour établir une nouvelle constitution et un cadre électoral. En conséquence, des élections présidentielles devraient se tenir en avril 2025, suivies d'élections législatives en août 2025. L'UIP pourrait donc avoir le plaisir d'accueillir un parlement gabonais pleinement établi à la 151^e Assemblée en octobre 2025. Le Comité exécutif recommande que l'UIP salue les progrès réalisés au Gabon, continue de suivre l'évolution de la situation et soutienne le processus de transition.

La Présidente considère que le Conseil souhaite entériner cette recommandation.

Il en est ainsi décidé.

Le Secrétaire général indique qu'en Guinée, l'UIP poursuit son dialogue avec le nouveau Conseil législatif de transition et lui fournit un appui technique pour établir des conditions propices à un retour à la normale. Le Comité exécutif recommande que l'UIP exhorte les autorités du pays à accélérer le processus de transition en vue d'organiser l'élection d'un nouveau parlement.

La Présidente considère que le Conseil souhaite entériner cette recommandation.

Il en est ainsi décidé.

Le Secrétaire général déclare que, comme pour le Burkina Faso et la Guinée, le Comité exécutif recommande que l'UIP continue de soutenir les autorités maliennes en vue d'un retour rapide à l'ordre constitutionnel et les prie d'accélérer ce processus.

La Présidente considère que le Conseil souhaite entériner cette recommandation.

Il en est ainsi décidé.

Le Secrétaire général informe que la Libye a connu des progrès importants, notamment la tenue d'élections municipales et de discussions sur l'organisation d'élections législatives à court terme. Le Comité exécutif recommande que l'UIP continue de suivre ces évolutions et recense des possibilités de fournir un soutien au Parlement établi à Benghazi, qui est le parlement reconnu par l'UIP. La veille, l'UIP a signé un accord de coopération technique avec les autorités de ce Parlement, avec lesquelles elle pourra poursuivre son dialogue, sous réserve des décisions du Conseil directeur.

La Présidente considère que le Conseil souhaite entériner cette recommandation.

Il en est ainsi décidé.

Le Secrétaire général fait savoir qu'au Soudan du Sud, des événements survenus récemment, à savoir des querelles entre différentes factions tant au sein du Parlement que du Gouvernement, semblent retarder le processus de retour à la normale. Des partenaires clés du Gouvernement de coalition, notamment le Premier Vice-Président et son épouse, la Ministre de l'intérieur, ont été récemment arrêtés. Le Comité exécutif recommande que l'UIP continue de suivre l'évolution de la situation tout en exprimant une vive préoccupation concernant l'état actuel des choses et en encourageant les autorités du pays à trouver un terrain d'entente au sein de toutes les parties concernées en vue de relancer le processus de retour à la démocratie.

La Présidente considère que le Conseil souhaite entériner cette recommandation.

Il en est ainsi décidé.

Le Secrétaire général fait état de nouvelles positives au Tchad, qui a terminé son processus de transition. L'UIP a coopéré avec le Parlement de transition, notamment en lui fournissant une assistance technique, comme cela avait été décidé par le Conseil directeur. Le pays est désormais doté d'un parlement bicaméral nouvellement élu, avec nul autre que le lauréat 2024 du Prix Cremer-Passy de l'UIP comme Président du Sénat. Le Comité exécutif recommande que le Tchad soit retiré de la liste des pays faisant l'objet d'un suivi par l'UIP et que le Secrétariat continue d'appuyer le nouveau Parlement afin de consolider la démocratie dans le pays.

La Présidente félicite le Tchad pour ses réalisations et ses progrès en général et considère que le Conseil souhaite entériner la recommandation.

Il en est ainsi décidé.

Le Secrétaire général passe à la catégorie des pays où la situation politique, ou toute autre situation, empêche le parlement de fonctionner. Il indique qu'il n'y a pas eu d'élections en Palestine depuis 2006 pour diverses raisons, notamment la guerre en cours Gaza, qui n'offre aucune

perspective d'élections à court terme. Ayant pris note de cette situation, le Comité exécutif demande au Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient de se saisir plus vigoureusement de la question de la situation à Gaza et de toute la Palestine, afin d'indiquer par quels moyens l'UIP pourrait contribuer à une résolution du conflit israélo-palestinien.

La Présidente considère que le Conseil souhaite prendre note de l'évolution de la situation en Palestine et attendre les conclusions du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient.

Il en est ainsi décidé.

Le Secrétaire général affirme que le Comité exécutif a largement discuté de la situation en République bolivarienne du Venezuela, dont le Parlement opérationnel n'est pas reconnu par l'UIP – le Conseil directeur estimant qu'il n'a pas été élu conformément à la législation vénézuélienne. Un parlement parallèle élu en 2020 a également continué de fonctionner en exil. Or, la situation a depuis évolué puisqu'il est confirmé que des élections législatives se tiendront en mai 2025. Dans ce contexte, le Comité exécutif décide de reporter la prise d'une décision pleine et entière sur le statut du Parlement au regard de l'UIP jusqu'à ce qu'une évaluation de la tenue des élections ait été réalisée. Le Comité exécutif recommande donc que l'UIP maintienne sa position actuelle vis-à-vis de la situation en République bolivarienne du Venezuela et réexamine la question en octobre 2025.

La Présidente considère que le Conseil souhaite entériner cette recommandation.

Il en est ainsi décidé.

Le Secrétaire général déclare qu'aucun progrès significatif n'a été enregistré au Yémen, où la guerre fait rage depuis 2014, et qu'aucune élection n'a eu lieu. Un Parlement membre à part entière de l'UIP reste cependant opérationnel à Aden. Le Comité exécutif estime que les efforts devraient être intensifiés en vue d'appuyer des solutions visant à mettre un terme au conflit au Yémen, ce qui ouvrirait la voie à des élections. Il recommande donc que l'UIP maintienne l'affiliation du Yémen, représenté par le Parlement en place à Aden.

La Présidente considère que le Conseil souhaite entériner cette recommandation.

Il en est ainsi décidé.

M. O.H. Yelkouny (Burkina Faso) remercie l'UIP pour son assistance aux parlements de transition, tels que le sien. Il déclare que lors de sa venue au Burkina Faso en mai 2023, le Secrétaire général a constaté par lui-même que les institutions du pays, notamment l'Assemblée législative de transition, fonctionnaient normalement et que des efforts étaient en cours pour les renforcer. Le Burkina Faso fait preuve d'un engagement sans faille envers l'UIP. Il évoque la crise du terrorisme subie par le pays en raison d'ingérences étrangères et réaffirme l'attachement du Burkina Faso à la solidarité, à la fraternité et à la coopération en faveur de la paix.

Point 10 de l'ordre du jour

BUREAUX RÉGIONAUX

Le Secrétaire général souhaite faire part d'informations concernant l'établissement d'un bureau régional pilote en Égypte destiné aux Membres du Groupe africain et du Groupe arabe et d'un autre bureau en Uruguay destiné aux Membres du GRULAC. Il précise que l'UIP continue de suivre l'évolution de la situation et de dialoguer avec les autorités des deux pays. Un accord de siège a été signé avec le Gouvernement de l'Uruguay en juin 2023 et, malgré un faible retard dû à la mise en place du nouveau pouvoir législatif à la suite des élections législatives tenues récemment, les discussions sur les questions logistiques et les responsabilités budgétaires de chaque partie se poursuivent. L'UIP prévoit que ces responsabilités et les aspects opérationnels du bureau régional seront définis dans un avenir proche.

Des progrès ont également été réalisés vers la conclusion d'un accord de siège avec les autorités égyptiennes. À cet égard, l'UIP a récemment présenté des propositions fixant les rôles et les responsabilités respectifs des parties dans le cadre d'un tel accord et elle espère que les discussions connexes s'achèveront prochainement pour permettre de nouvelles avancées.

La Présidente considère que le Conseil souhaite prendre note des informations sur les deux bureaux régionaux de l'UIP.

Il en est ainsi décidé.

Point 11 de l'ordre du jour

FUTURES RÉUNIONS INTERPARLEMENTAIRES
(CL/215/11-P.1)

Le Secrétaire général précise que la liste des futures réunions interparlementaires énoncée dans le document CL/215/11-P.1 n'est pas définitive et qu'elle est transmise à des fins de planification. Il indique que certaines des réunions énoncées ont déjà été approuvées tandis que d'autres doivent encore l'être. Les ressources nécessaires à toutes les réunions – en ligne ou en présentiel – sont déjà mobilisées, mais des consultations sont toujours en cours pour certaines d'entre elles, en vue de trouver des hôtes ou de fixer le lieu et la date.

Depuis la date à laquelle la liste a été établie, le Parlement de Serbie a proposé d'organiser la deuxième Conférence mondiale des femmes parlementaires en mars 2026 tandis que le Parlement du Pérou a confirmé qu'il était disposé à accueillir la onzième Conférence mondiale des jeunes parlementaires en septembre 2025. Lorsqu'une réunion de l'UIP est planifiée en même temps qu'un autre événement de plus grande ampleur, la date dudit événement a été inscrite sur la liste afin que, si cela est pertinent pour leurs travaux, les Parlements membres puissent également y assister.

Concernant les Assemblées statutaires, le Comité exécutif a confirmé que la 151^e Assemblée se tiendrait à Genève du 19 au 23 octobre 2025 et il sollicite l'approbation du lieu et de la date de la 152^e Assemblée, censée se tenir à Genève du 22 au 26 mars 2026. Quant à la 153^e Assemblée, en octobre 2026, les conclusions des consultations en cours avec des hôtes potentiels seront diffusées dès qu'elles seront connues.

M. S. Søndergaard (Danemark) déclare que les organisateurs de l'Audition parlementaire aux Nations Unies, qui s'est tenue en février 2025, méritent d'être félicités. Cette réunion, au cours de laquelle les discussions interactives ont été plus nombreuses que jamais, s'est révélée particulièrement productive. Il souhaiterait connaître les dates de la prochaine audition en 2026 pour pouvoir s'organiser.

La Présidente salue ces retours positifs et souligne que l'UIP s'efforce continuellement de s'améliorer. L'audition de 2026 aura lieu à peu près au même moment que celle de 2025. Les dates précises seront fixées après l'élection du prochain président ou de la prochaine présidente de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Mme H.B.H. Al-Sulaiti (Qatar) remercie la Présidente et le Secrétaire général, en particulier pour les immenses efforts déployés pour mener les activités de l'UIP. Elle affirme que l'Audition parlementaire aux Nations Unies sur les ODD – un sujet de haute importance – a été une expérience véritablement enrichissante. S'agissant de la 152^e Assemblée à Genève, elle demande si elle pourrait plutôt se tenir du 24 au 28 mars 2026 pour éviter de coïncider avec la fête musulmane de l'Aïd el-Fitr.

La Présidente prend note de cette demande et indique que des efforts seront déployés pour trouver une solution et ainsi faire en sorte que l'Assemblée soit aussi fructueuse que possible. En outre, l'UIP souhaite continuer de respecter sa tradition consistant à rapprocher l'Organisation des personnes et elle reste disposée à examiner les offres des Parlements membres pour organiser les Assemblées.

Le Secrétaire général constate que la douzième Conférence mondiale des jeunes parlementaires prévue en 2026 manque à la liste et demande qu'elle y soit inscrite, de même que le lieu où elle doit se tenir – Samarcande (Ouzbékistan) –, pour approbation.

La Présidente considère que le Conseil souhaite approuver la liste des réunions interparlementaires.

Il en est ainsi décidé.

Point 12 de l'ordre du jour

SIXIÈME CONFÉRENCE MONDIALE DES PRÉSIDENTS DE PARLEMENT

Le Secrétaire général souhaite donner des informations sur les préparatifs de la sixième Conférence mondiale des présidents de parlement, qui se tiendra à Genève du 29 au 31 juillet 2025, après le quinzième Sommet des présidentes de parlement, organisé le 28 juillet 2025. Il indique que le Comité préparatoire, composé de présidents de parlement désignés par les groupes géopolitiques, s'est réuni à deux reprises depuis la précédente session du Conseil directeur – une fois à Genève après la 149^e Assemblée, en octobre 2024, et une fois à New York, avant l'Audition parlementaire aux Nations Unies, en février 2025.

Le Comité est convenu de la structure de la Conférence, des thèmes principaux et des résultats attendus. Il a également approuvé son règlement au vu du fait qu'elle est organisée en étroite collaboration avec l'ONU. Lors des deux réunions, le Comité a reçu de nombreuses informations du Chef de Cabinet du Secrétaire général de l'ONU et a mené des discussions fructueuses sur des sujets tels que le *Pacte pour l'avenir* des Nations Unies, adopté récemment, et une éventuelle réforme de l'ONU. Il est convenu du thème de la Conférence, à savoir *Le monde dans la tourmente : coopération parlementaire et multilatéralisme en faveur de la paix, de la justice et de la prospérité pour tous*, et a approuvé un premier projet de déclaration de haut niveau. Les Parlements membres sont encouragés à parcourir le projet diffusé le 6 mars 2025 et à soumettre toute proposition d'amendement ou observation avant la date limite du 4 mai 2025.

Se tenant uniquement tous les cinq ans, la Conférence représente une occasion unique, pour les présidents de tous les parlements nationaux, de se rassembler en vue d'apporter une dimension parlementaire aux efforts visant à soutenir et à renforcer le système multilatéral, centré sur l'ONU. Pour faciliter l'organisation de l'accueil à Genève, les présidents de parlement qui ne l'ont pas encore fait sont invités à confirmer leur présence dès que possible. Il espère qu'ils seront extrêmement nombreux à ce rassemblement important.

La Présidente souscrit à cette idée et considère que le Conseil souhaite prendre note des informations sur les préparatifs de la Conférence.

Il en est ainsi décidé.

Point 13 de l'ordre du jour

ÉLECTIONS AU COMITÉ EXÉCUTIF

(cf. art. 21 k) des Statuts et art. 36, 37 et 38 du
Règlement du Conseil directeur)
(CL/215/13-P.1)

La Présidente fait savoir que deux sièges sont vacants au Comité exécutif, l'un devant être occupé par une femme pour remplacer M. A.R. Al Nuaimi (Émirats arabes unis), dont le mandat prend fin à la présente Assemblée, et l'autre devant être occupé par un homme ou une femme pour remplacer M. F. Zon (Indonésie), qui n'est plus parlementaire. Le Groupe arabe et le Groupe Asie-Pacifique ont respectivement transmis les candidatures suivantes pour les deux postes vacants : Mme H.B.H. Al-Sulaiti (Qatar), pour un mandat complet se terminant en avril 2029, et M. M. Ali Sera (Indonésie), qui reprendrait le mandat de M. Zon jusqu'à son expiration en octobre 2027.

Elle considère que le Conseil souhaite élire ces deux candidats membres du Comité exécutif.

Il en est ainsi décidé.

La Présidente félicite les deux nouveaux membres et indique que le Comité exécutif est impatient de travailler avec eux. Le Comité exécutif a rendu hommage à M. Al Nuaimi pour son immense et louable contribution à l'Organisation en tant que membre du Comité exécutif et à de nombreux autres organes de l'UIP, ainsi qu'à M. Zon, pour sa contribution significative aux activités de l'UIP en sa qualité de membre du Comité exécutif et pour sa participation aux travaux d'autres organes de l'UIP.

Le Comité exécutif a élu six vice-présidents représentant les groupes géopolitiques parmi ses membres. Outre Mme Al-Sulaiti, qui est devenue automatiquement vice-présidente puisqu'elle est la seule membre du Comité exécutif pour le Groupe arabe, il s'agit de : Mme N.B.K. Mutti (Zambie) pour le Groupe africain, Mme A. Sarangi (Inde) pour le Groupe Asie-Pacifique, Mme S. Mikayilova (Azerbaïdjan) pour le Groupe Eurasie, Mme M.d.C. Alva Prieto (Pérou) pour le GRULAC, et Mme G. Morawska-Stanecka (Pologne) pour le Groupe des Douze Plus, qui a également été élue Vice-Présidente de l'UIP parmi ces six candidates.

Elle considère que le Conseil souhaite approuver les résultats de ces élections.

Il en est ainsi décidé.

Point 14 de l'ordre du jour

ACTIVITÉS DES ORGANES PLÉNIERS ET COMITÉS SPÉCIALISÉS (CL/215/14-P.1)

b) Forum des femmes parlementaires (CL/215/14b)-P.1)

Mme T. Narbaeva (Ouzbékistan), Présidente de la 39^e session du Forum des femmes parlementaires, présente le rapport sur les deux réunions du Forum tenues les 5 et 8 avril 2025, qui figure dans le document CL/215/14b)-P.1. À l'occasion du quarantième anniversaire du Forum, des intervenants ont fait part de réflexions précieuses sur son histoire et ses remarquables réalisations dans la promotion de l'égalité des sexes. À titre de contribution aux travaux de l'Assemblée, les participants ont examiné, sous une dimension de genre, deux projets de résolution portant respectivement sur une solution à deux États en Palestine et sur les effets des conflits sur le développement durable ; dans chaque cas, un groupe d'experts a mené les débats mentionnés dans le rapport. De plus, deux ministres ouzbeks ont prononcé des allocutions sur le soutien financier et la formation professionnelle accessibles aux femmes en Ouzbékistan. Le rapport mentionne également la réunion-débat sur le renforcement du rôle des réseaux de femmes dans la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en matière de leadership politique – réunion-débat qui a été suivie des élections au Bureau. Les futurs travaux envisagés par le Bureau porteront notamment sur la mobilisation des Parlements membres en faveur de l'égalité des sexes.

La Présidente considère que le Conseil souhaite prendre note du rapport.

Il en est ainsi décidé.

a) Comité des droits de l'homme des parlementaires (CL/215/14a)-R.1)

M. E. Blanc (Président du Comité des droits de l'homme des parlementaires) présente, au moyen d'un diaporama, les projets de décision préparés par le Comité lors de sa récente session à Tachkent et figurant dans le document CL/215/14a)-R.1. Il indique que durant cette session, le Comité a organisé huit auditions avec des délégations nationales et des plaignants. Le Comité est reconnaissant envers toutes les personnes qui ont répondu à son invitation et qui, par leur participation, ont contribué à un dialogue constructif.

Au total, le Comité a examiné la situation de 288 parlementaires, dont 31 % de femmes, dans 17 pays. Il a également jugé recevables 48 nouveaux cas qui lui ont été soumis : 9 au Myanmar et 39 en Türkiye. Il a en outre décidé de clore deux cas concernant des parlementaires au Sénégal et trois au Myanmar.

Les projets de décision qui seront soumis pour adoption par le Conseil directeur concernent 266 parlementaires dans 12 pays. M. Blanc exposera les cas par ordre alphabétique du nom des pays.

Brésil

M. Marcos do Val, sénateur brésilien, fait l'objet de sanctions croissantes en représailles de déclarations critiques qu'il a prononcées à l'encontre d'un membre de la Cour suprême fédérale. Ces sanctions consistent notamment en la confiscation de ses passeports, la suspension du versement de ses indemnités, de lourdes amendes et le blocage de ses comptes de réseaux sociaux. Le plaignant fait valoir que ces sanctions excessives et illégales entravent la capacité de M. do Val à exercer son mandat. Le Comité exprime sa profonde gratitude à la délégation brésilienne, avec laquelle il a tenu une audition durant la présente Assemblée. Il espère que les autorités parlementaires brésiliennes coopéreront pour permettre à des membres du Comité de se rendre au Brésil afin d'examiner des moyens de résoudre tous les cas concernant des parlementaires du pays, indépendamment de leur place sur l'échiquier politique.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de décision relatif au cas de M. Marcos do Val.

Chili/Argentine

Le Comité a examiné le cas de M. Jaime Guzmán Errázuriz, ancien sénateur chilien assassiné dans le pays en avril 1991. Le Comité souhaite remercier M. Juan Antonio Coloma, sénateur chilien, pour les informations fournies lors de l'audition tenue au cours de la présente Assemblée. Le Comité note avec satisfaction que des progrès notables ont été accomplis ces dernières années pour établir les responsabilités dans ce crime politique, notamment grâce aux actions menées par les autorités brésiliennes et mexicaines en soutien aux autorités chiliennes.

Le Comité demeure néanmoins préoccupé par le fait que l'un des commanditaires présumés de l'assassinat de M. Guzmán vit toujours en Argentine alors que la Cour suprême argentine avait autorisé son extradition vers le Chili il y a déjà plusieurs années. Le Comité déplore le manque de réponse des autorités parlementaires argentines à ses demandes répétées d'informations et exhorte le Parlement argentin à renouveler son dialogue avec le Comité en vue de trouver des moyens de résoudre ce cas, symbole d'impunité.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de décision relatif au cas de M. Jaime Guzmán Errázuriz.

République démocratique du Congo

Le Comité a examiné deux cas de parlementaires, M. Jean-Marc Kabund et M. Chérubin Okende, en République démocratique du Congo.

Le Comité note que M. Kabund a été libéré en février 2025 après avoir purgé trois ans de prison pour avoir critiqué le Chef de l'État. Tout en se félicitant de cet acquittement, le Comité regrette que M. Kabund ait été condamné à sept ans d'emprisonnement – une peine bien lourde pour avoir simplement exercé sa liberté d'expression. Le Comité souhaite recevoir des informations sur la procédure en révision qui a conduit à la libération de M. Kabund et appelle de nouveau les autorités à renforcer la protection de ce droit fondamental.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de décision relatif au cas de M. Jean-Marc Kabund.

Le Comité a en outre examiné le cas de M. Okende, un parlementaire de l'opposition qui a été retrouvé assassiné d'une balle dans la tête à l'intérieur de son véhicule. Le Comité regrette l'absence de mesures concrètes pour établir la vérité dans l'affaire, en particulier le manque de transparence de la part des autorités, qui, à ce jour, n'ont transmis ni le rapport de l'enquête judiciaire ni les conclusions des équipes internationales.

Considérant le manque d'informations reçues des autorités congolaises, le Comité souhaite approcher les autorités belges et sud-africaines ainsi que la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), afin d'obtenir une copie de leurs conclusions concernant le meurtre de M. Okende.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de décision relatif au cas de M. Chérubin Okende Sanga.

Israël

Le Comité a examiné le cas de M. Ofer Cassif, un membre de la Knesset ayant fait l'objet d'une procédure d'expulsion arbitraire parce qu'il avait publiquement appuyé l'Afrique du Sud dans sa requête contre l'État d'Israël devant la Cour internationale de Justice (CIJ).

La motion d'expulsion visant M. Cassif n'ayant pas obtenu la majorité nécessaire en séance plénière, il avait pu conserver son siège à la Knesset. Cependant, peu de temps après, en novembre 2024, la Commission d'éthique de la Knesset avait décidé de suspendre sa participation aux débats de la Knesset pendant six mois, en raison de ses critiques ouvertes des politiques et des actes de l'État d'Israël à Gaza.

Le Comité considère la décision de la Commission d'éthique de la Knesset à l'encontre de M. Cassif comme arbitraire, puisqu'elle le sanctionne pour avoir légitimement exercé sa liberté d'expression. Le Comité demande aux autorités israéliennes de rétablir pleinement les droits parlementaires de M. Cassif et de lui accorder les mesures de sécurité nécessaires.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de décision relatif au cas de M. Ofer Cassif.

Kirghizistan

Il y a un an, le Conseil directeur avait exprimé sa préoccupation concernant la détention arbitraire de M. Adakhan Madumarov, un parlementaire de l'opposition qui avait été arrêté pour des accusations remontant à 2009. Dans sa décision, le Conseil directeur avait fait état de sa profonde inquiétude face aux graves allégations selon lesquelles M. Madumarov était privé de son droit à un procès équitable et avait appelé les autorités à le libérer sans délai et à faire tout leur possible pour protéger ses droits et son mandat parlementaire. M. Madumarov a été libéré le 26 avril 2024. Ce même jour, il a été déchu de son mandat puisqu'il avait été reconnu coupable par un tribunal, mais il n'a été condamné à aucune peine d'emprisonnement, car le délai de prescription avait expiré.

Le Comité regrette profondément que M. Madumarov ait été privé de son mandat alors qu'il n'aurait jamais dû être poursuivi et encore moins faire l'objet de sanctions. Il est impératif que les autorités kirghizes entreprennent les réformes nécessaires pour garantir que de tels cas ne se reproduisent pas et pour préserver l'indépendance du Parlement.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de décision relatif au cas de M. Adakhan Madumarov.

Libye

Le Comité présente une nouvelle décision concernant le cas de Mme Seham Sergiwa, une parlementaire libyenne qui a été brutalement enlevée à son domicile il y a six ans.

Le Comité déplore que l'enquête sur l'enlèvement de Mme Sergiwa n'ait toujours pas progressé, ce qui s'explique par les énormes difficultés en matière d'ordre public dans le pays. Le Comité prie instamment les autorités libyennes, en particulier le Procureur général, de tout mettre en œuvre pour fournir des informations sur le sort de Mme Sergiwa et faire en sorte que les responsables soient identifiés.

Le Comité, pour sa part, continuera de faire tout son possible pour établir la vérité concernant le cas de Mme Sergiwa, en collaborant avec les mécanismes des Nations Unies et d'autres tierces parties en mesure de contribuer à faire avancer le cas.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de décision relatif au cas de Mme Seham Sergiwa.

Myanmar

Le Comité a de nouveau examiné un cas au Myanmar concernant 82 parlementaires ayant subi des représailles en raison de leurs activités parlementaires à la suite du coup d'État de 2021. Dix d'entre eux ont trouvé la mort en essayant d'éviter de se faire arrêter, et 18 sont détenus au secret dans des conditions préoccupantes, comme l'indiquent les allégations de torture formulées par des témoins ainsi que les rapports du Rapporteur spécial des Nations Unies sur la situation des droits de l'homme au Myanmar. Le Comité s'associe de nouveau à l'appel lancé par le Rapporteur spécial en faveur de la solidarité avec le peuple du Myanmar, en proie à de terribles souffrances dues à une guerre civile qui fait rage depuis quatre ans, auxquelles s'ajoutent les conséquences du séisme qui a frappé le pays le 26 mars 2025. Les efforts déployés pour tenter de régler cette crise sont insuffisants. Il est possible et nécessaire de faire plus afin que d'autres parlementaires soient libérés, comme l'exige la résolution 2669 (2022) du Conseil de sécurité de l'ONU.

M. W.M. Aye (Myanmar) prend la parole à l'invitation de la Présidente de l'UIP pour apporter son témoignage concernant le cas. Il remercie le Comité pour le projet de décision et les recommandations, et affirme que la communauté internationale devrait davantage s'employer à faire cesser les crimes commis par l'armée au Myanmar et à mettre fin au conflit en cours dans les plus brefs délais. Il demande que des appels soient lancés en vue de la libération immédiate de tous les prisonniers politiques au Myanmar, dont Aung Sang Suu Kyi et U Win Myint. Il remercie l'UIP pour son soutien indéfectible et sa solidarité sans faille avec le peuple du Myanmar.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de décision relatif au cas des 82 parlementaires du Myanmar.

Sénégal

Le Comité a examiné deux cas de parlementaires sénégalais : celui de M. Khalifa Sall, qui remonte à 2017, et celui de M. Ousmane Sonko, qui remonte à 2021. Dans les deux cas, les préoccupations portaient sur des violations alléguées du droit à un procès équitable dans le cadre de procédures judiciaires à motivation politique. Dans les deux cas également, les parlementaires avaient été déchus de leur mandat et emprisonnés, et leurs droits politiques avaient été restreints.

La situation au Sénégal a considérablement changé et le Comité est heureux d'apprendre que les deux anciens parlementaires ont été libérés, qu'ils ne font plus l'objet d'aucune poursuite pénale et qu'ils ont retrouvé leurs pleins droits politiques. M. Sall a pu se présenter à la dernière élection présidentielle et faire campagne, tandis que M. Sonko est actuellement Premier Ministre du Sénégal.

Le Comité se félicite de ces deux issues positives, remercie les autorités parlementaires pour leur coopération et salue leur contribution décisive au processus ayant permis d'obtenir de tels résultats.

M. S.A.A. Ndiaye (Sénégal) souhaite passer un message de la part du Premier Ministre Sonko lui-même : M. Sonko, ainsi que sa famille, ses avocats, ses collègues et toutes les personnes qui ont foi en la justice, sont profondément reconnaissants envers le Comité pour l'attention constante dont son cas a été l'objet, surtout pendant la difficile période de sa détention et de son procès. Le soutien du Comité a montré que la solidarité parlementaire dépassait les frontières et la politique. Le Comité n'a jamais cessé de se battre pour les droits de M. Sonko. Grâce à ces efforts, la justice et les principes soutenus par la famille de l'UIP ont prévalu dans le cadre de sa libération, ce qui a permis au Comité de clore son cas. Le Premier Ministre remercie l'ensemble des membres de cette magnifique famille, en particulier le Comité, pour leur solidarité et leur soutien indéfectible aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité les projets de décisions concernant, respectivement, le cas de M. Khalifa Ababacar Sall et le cas de M. Ousmane Sonko.

La Présidente déclare que le touchant message du Premier Ministre Sonko témoigne de l'importance des travaux du Comité et montre qu'avec persévérance et acharnement, il est possible d'accomplir de véritables progrès pour venir en aide aux collègues parlementaires emprisonnés ou menacés.

Somalie

En Somalie, M. Abdullahi Hashi Abib a été récemment déchu de son mandat par le Président de la Chambre du peuple. Le plaignant a indiqué que cette décision unilatérale n'était pas fondée, puisque la révocation du mandat des parlementaires doit faire l'objet d'un débat du Parlement en plénière et ne saurait être décidée par le seul Président. Le Comité remercie les membres de la délégation somalienne d'avoir exposé leurs points de vue lors d'une audition. Il regrette néanmoins que M. Abib ait été privé de son mandat au motif de n'avoir pas assisté à plusieurs séances parlementaires, alors que les autorités savent que ses absences sont justifiées en raison des menaces auxquelles il est exposé. Il est essentiel que les autorités somaliennes entreprennent les réformes nécessaires pour empêcher de tels cas de se reproduire ainsi que pour préserver l'indépendance du Parlement et garantir l'avenir de la démocratie dans le pays.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de décision relatif au cas de M. Abdullahi Hashi Abib.

Tunisie

Le Comité a également examiné le cas de Mme Abir Moussi et un cas collectif concernant plusieurs autres anciens membres de l'Assemblée des représentants du peuple de la Tunisie.

Le Comité regrette profondément que les autorités tunisiennes aient omis de fournir des informations concrètes sur les cas des anciens parlementaires, au nom de la séparation des pouvoirs.

S'agissant du cas de Mme Moussi, le Comité prend note de la condamnation des auteurs de violences à son encontre, tout en relevant que ces condamnations sont en deçà des peines prévues par le code pénal tunisien pour des affaires similaires. Le Comité est également préoccupé par la détention de Mme Moussi, qui est condamnée à 16 mois d'emprisonnement pour avoir exercé son droit à la liberté d'expression et qui fait l'objet d'autres accusations pouvant entraîner des peines encore plus lourdes.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de décision relatif au cas de Mme Abir Moussi.

S'agissant du cas collectif, le Comité déplore le maintien en détention de 12 anciens parlementaires tunisiens pour des affaires dont les tenants et aboutissants demeurent obscurs, ainsi que la saisine de la justice militaire dans des affaires concernant plusieurs anciens parlementaires tunisiens.

Le Comité demande donc instamment aux autorités tunisiennes de libérer d'urgence Mme Moussi et tout ancien parlementaire qui serait détenu pour avoir simplement exercé son droit à la liberté d'expression, en l'espèce son opposition aux mesures exceptionnelles adoptées par le Président de la République. Le Comité souhaite également mandater un observateur judiciaire et réitère sa demande d'envoi d'une mission en Tunisie afin de favoriser le règlement définitif de ces cas.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de décision relatif au cas collectif de 63 parlementaires tunisiens.

Türkiye

Le Comité continue d'examiner un cas collectif concernant 68 parlementaires et anciens parlementaires, tous membres du Parti démocratique populaire (HDP). Ces personnes sont victimes d'une série de graves violations de leurs droits fondamentaux. Plusieurs d'entre elles, notamment les anciens co-présidents du HDP, M. Selahattin Demirtaş et Mme Figen Yüksekdağ, ont été condamnées à de lourdes peines lors du procès dit de Kobané, dont les modalités et les motifs suscitent de sérieuses préoccupations.

Le Comité demeure profondément préoccupé par le fait que six anciens parlementaires sont toujours emprisonnés et que de nombreux autres continuent d'être poursuivis, souvent en lien avec des activités politiques légitimes exercées dans le cadre de leur mandat. Le Comité exhorte de nouveau les autorités turques à faire en sorte qu'ils soient libérés sans délai et à transmettre des informations détaillées sur les preuves concrètes étayant leurs condamnations.

Le Comité a également reçu une nouvelle plainte concernant 39 autres personnes, qui sont toutes des parlementaires ou d'anciens parlementaires de l'opposition. Le Comité a jugé la plainte recevable et prévoit de nouer un dialogue constructif avec les autorités afin d'obtenir leurs remarques officielles sur les allégations. Au stade actuel, la décision relève toujours du Comité et n'est donc pas soumise au Conseil directeur pour adoption.

Enfin, le Comité remercie les délégations parlementaires turques pour les discussions tenues lors de sa session à Tachkent et prend note de l'invitation adressée par la délégation d'organiser une mission du Comité en Türkiye. Le Comité espère que la mission pourra être organisée rapidement afin de promouvoir la compréhension mutuelle et, à terme, de faire en sorte que ces cas bénéficient d'une issue équitable.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de décision relatif au cas des 68 parlementaires turcs.

Ouganda

Le Comité a examiné les trois cas de parlementaires ougandais qui lui ont été soumis et a décidé de présenter de nouvelles décisions au Conseil directeur pour deux d'entre eux.

La première décision concerne les cas de M. Muhammad Ssegirinya et de M. Allan Aloysius Ssewanyana, deux parlementaires de l'opposition qui avaient été emprisonnés puis relâchés sous caution. D'après le plaignant, les poursuites étaient politiquement motivées et les deux parlementaires ont subi des actes de torture en détention. Le Comité accueille avec satisfaction l'information transmise par la délégation ougandaise selon laquelle en dépit des procédures dont il fait l'objet, M. Ssewanyana est actuellement en mesure de s'acquitter de ses fonctions parlementaires. Il salue également les efforts déployés par le Parlement ougandais pour visiter les parlementaires en détention et enquêter sur les allégations de torture.

Le Comité déplore sincèrement le décès de M. Ssegirinya, survenu en janvier 2025. Le Comité est profondément préoccupé par les allégations selon lesquelles son décès pourrait avoir un lien avec les traitements qu'il aurait subis. Le Comité invite le Parlement ougandais à lui communiquer des copies de tous les rapports en sa possession – tant ceux qui sont le fruit de ses propres travaux que ceux qui ont été produits par d'autres institutions publiques –, afin qu'il puisse mieux comprendre les efforts déployés au niveau national pour faire la lumière sur ces accusations.

Le Comité remercie la délégation ougandaise pour son esprit de dialogue constructif et sa disposition à aborder les questions avec lui à la présente Assemblée. Il se félicite des assurances renouvelées concernant l'organisation d'une mission du Comité en Ouganda dans un avenir proche. Une telle mission représenterait une occasion importante de renforcer la coopération en vue du règlement des cas en cours, y compris le cas concernant l'impunité entourant des actes de torture subis par quatre anciens parlementaires et un parlementaire en exercice pendant leur détention en 2018.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de décision relatif au cas des deux parlementaires ougandais.

La deuxième décision concerne la situation de la parlementaire Betty Nambooze, qui avait été violemment agressée par des agents de sécurité de l'État lors de sa participation à une séance parlementaire en septembre 2017. Elle avait ensuite été arrêtée et avait subi un traitement inhumain en détention. Aujourd'hui, elle souffre toujours des conséquences de cette agression. Selon les informations en possession du Comité, les auteurs des actes n'ont pas été traduits en justice. Le Comité demande instamment aux autorités ougandaises de faire tout leur possible pour garantir que justice soit rendue concernant ce cas.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de décision relatif au cas de Mme Betty Nambooze.

En conclusion, M. Blanc n'a présenté que quelques-uns des cas examinés par le Comité. Si le Comité ne présente pas de décisions sur les autres cas pour le moment, il continue néanmoins de les examiner, surveillant de près l'évolution de la situation de 880 parlementaires – dont

57 actuellement en détention – dans 52 pays. M. Blanc souhaite évoquer en particulier le cas de M. Brooklyn Rivera, parlementaire nicaraguayen d'opposition et chef autochtone, qui a été enlevé à son domicile par des agents de l'État en septembre 2023 et dont on est toujours sans nouvelles. Le Comité demande à tous les parlements nationaux, aux observateurs permanents auprès de l'UIP, aux organisations de défense des droits de l'homme et à l'ensemble de la communauté internationale de prendre des mesures concrètes de toute urgence, dans le cadre de leurs mandats respectifs, pour nouer un dialogue constructif avec le Gouvernement du Nicaragua en vue de parvenir à une résolution rapide du cas. Il souhaite également évoquer les cas à l'examen concernant le Pakistan, où plusieurs parlementaires continuent de faire l'objet de détentions arbitraires répétées malgré les appels du Conseil directeur en vue de leur libération immédiate.

Étant donné le nombre sans précédent de cas soumis au Comité, une chose est certaine : l'institution parlementaire et la démocratie elle-même sont en danger, et il appartient à chacun de les défendre avec force et détermination. Aujourd'hui plus que jamais, il demande que chaque parlementaire, une fois de retour à son parlement, incite ses collègues à rallier la cause de la solidarité parlementaire. Ensemble, les parlementaires doivent prendre la parole au nom de leurs collègues qui ne peuvent plus se faire entendre, qu'ils soient emprisonnés, menacés ou portés disparus. Ces personnes ne doivent pas tomber dans l'oubli. L'inaction n'est jamais une solution.

La Présidente déclare que les travaux du Comité sont essentiels à l'éthique de l'UIP. Son Président et ses membres sont très efficaces, surtout au vu du peu de temps imparti, et obtiennent des résultats positifs malgré les obstacles rencontrés. Elle les remercie pour les efforts qu'ils déploient pour faire en sorte que les parlementaires du monde entier soient protégés.

S'agissant des membres du Comité, le Conseil directeur est prié d'élire un membre pour un mandat de cinq ans qui se terminera en avril 2030 afin de remplacer Mme C. Asiaín Pereira, de l'Uruguay, qui n'est plus parlementaire. M. F. Chahuán, du Chili, s'est présenté à ce poste. Elle considère que le Conseil souhaite élire M. Chahuán membre du Comité pour un mandat de cinq ans.

Il en est ainsi décidé.

g) Groupe du partenariat entre hommes et femmes
(CL/215/14g)-R.1)

M. A.R. Al Nuaimi (Émirats arabes unis), Président du Groupe du partenariat entre hommes et femmes, présente le rapport sur la 51^e session du Groupe, tenue les 4 et 8 avril 2025, qui figure dans le document CL/215/14g)-R.1. En s'appuyant sur les chiffres contenus dans le rapport et ses annexes, il déclare que la participation des femmes à la présente Assemblée est plus élevée qu'aux cinq précédentes. Par ailleurs, la présente Assemblée compte plus de délégations composées d'au moins deux délégué(e)s qui sont exclusivement masculines que la dernière Assemblée. Le nombre de délégations qui respectent l'égalité hommes-femmes atteint néanmoins un niveau record – force est de constater que la priorité donnée à l'égalité des sexes par l'UIP en 2025 incite à déployer des efforts supplémentaires en vue de réaliser la parité, y compris par des amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP. Le Groupe se félicite des activités de sensibilisation et de formation relatives à la politique de l'UIP en matière de lutte contre le harcèlement et a noué un dialogue fructueux avec les délégations de l'Algérie et des Maldives pour les aider à remédier à la faible participation des femmes au sein de leurs parlements respectifs. En plus d'inciter tous les présidents de parlement à œuvrer en faveur de la parité hommes-femmes au sein de leur parlement, le Groupe invite tous les Parlements membres à participer à la nouvelle campagne de l'Organisation intitulée *Atteindre l'égalité des sexes, action par action*.

La Présidente relève qu'il s'agit de la dernière Assemblée où le Groupe du partenariat entre hommes et femmes est présidé par M. Al Nuaimi. Elle salue son excellent travail et sa détermination à promouvoir la parité hommes-femmes à l'UIP et au sein de son propre parlement. Elle considère que le Conseil souhaite prendre note du rapport.

Il en est ainsi décidé.

c) Forum des jeunes parlementaires
(CL/215/14c)-R.1)

M. D. Carden (Royaume-Uni), Président du Forum des jeunes parlementaires, présente le rapport sur la réunion du Forum tenue le 6 avril 2025, qui figure dans le document CL/215/14c)-R.1. Il rappelle qu'il s'agit de la première Assemblée organisée depuis que la limite d'âge pour être considéré comme un jeune parlementaire a été abaissée de 45 à 40 ans. Tous les Parlements membres sont exhortés à intégrer de jeunes parlementaires dans leur délégation aux Assemblées de l'UIP afin de faire passer la proportion de jeunes participants de 15 % – le taux actuel – à 25 %. Lors de sa réunion, le Forum a : énoncé les réalisations du Bureau sortant, fait le point sur la représentation des jeunes dans le monde, pris connaissance d'initiatives menées pour associer les parlements et les conseils de jeunes aux travaux des institutions parlementaires nationales, exposé le point de vue des jeunes sur le thème du débat général de l'Assemblée et sur les deux projets de résolution, portant respectivement sur une solution à deux États en Palestine et sur les effets des conflits, y compris des conflits armés, sur le développement durable, et élu une nouvelle Présidente. En tant que Président sortant, il remercie tous les jeunes parlementaires et la direction de l'UIP pour leur soutien et leur collaboration tout au long de son mandat et adresse ses meilleurs vœux de succès à sa successeur.

Mme N. Abu Ghosh (Jordanie), nouvelle Présidente du Forum des jeunes parlementaires, se dit profondément honorée d'avoir été élue à ce poste et se réjouit à la perspective de faire progresser les travaux de l'UIP, notamment par un rapport qui sera préparé par le Forum sur le point de vue des jeunes concernant l'adoption illégale, qui sera examiné à la 151^e Assemblée. La jeunesse, portée par sa force, sa solidarité et sa détermination inébranlable, est prête à relever les défis à venir.

La Présidente félicite Mme Abu Ghosh pour son élection et indique que ses nouvelles éminentes fonctions l'aideront probablement à inciter davantage de jeunes à se lancer en politique. Elle espère que M. Carden, qu'elle remercie pour ses contributions à l'UIP et à la cause des jeunes parlementaires, collaborera avec sa successeur en lui prodiguant des conseils éclairés par son expérience.

M. W. Soto Palacios (Pérou) fait savoir que son parlement se réjouit à la perspective d'accueillir la onzième Conférence mondiale des jeunes parlementaires en septembre 2025 et de recevoir des jeunes parlementaires du monde entier dans le pays, où la nourriture est délicieuse, la culture fascinante et les sites touristiques très nombreux.

La Présidente considère que le Conseil souhaite prendre note du rapport.

Il en est ainsi décidé.

La Présidente déclare que le Conseil directeur est invité à entériner l'élection des membres du Bureau des jeunes parlementaires pour un mandat de deux ans qui prendra fin en avril 2027, conformément à l'article 5.3 du Règlement du Forum, qui prévoit que le Bureau se compose de deux représentants de chacun des groupes géopolitiques de l'UIP – un homme et une femme. Les candidatures aux postes vacants sont les suivantes : pour le Groupe africain, M. A. Abderahmane Koko (Tchad) et aucune candidature féminine ; pour le Groupe arabe, M. H. Ebrahim (Bahreïn) et Mme N. Abu Ghosh (Jordanie), déjà élue Présidente ; pour le Groupe Asie-Pacifique, Mme H. Singh (Inde) et M. S. Durrani (Pakistan) ; pour le Groupe Eurasie, Mme H. Hakobyan (Arménie) et M. S. Ismayilov (Azerbaïdjan) ; pour le GRULAC, M. W. Soto Palacios (Pérou) et Mme J. Sierra (Uruguay) ; et pour le Groupe des Douze Plus, M. D. Carden (Royaume-Uni) et Mme I. Stamatović (Ukraine).

Elle considère que le Conseil souhaite entériner l'élection des membres du Bureau.

Il en est ainsi décidé.

d) Groupe de travail sur la résolution pacifique de la guerre en Ukraine
(CL/215/14d)-R.1)

M. A. Farrugia (Malte), membre du Groupe de travail sur la résolution pacifique de la guerre en Ukraine, présente le rapport sur les activités menées par le Groupe de travail depuis octobre 2024, qui figure dans le document CL/215/14d)-R.1. Au cours de ses réunions, le Groupe de travail a tenu des discussions avec les délégations ukrainienne et russe au sujet des cas d'enfants transférés en Fédération de Russie. Les deux parties sont convenues de l'importance de

ramener les enfants séparés dans leur famille et ont exprimé leur volonté de soutenir ce processus. Le Groupe de travail a consulté le Comité international de la Croix-Rouge afin de mieux comprendre les aspects juridiques et humanitaires en jeu. Le Groupe de travail a également pris acte de l'intensification récente des efforts diplomatiques à l'échelle mondiale et a débattu du rôle que l'UIP pourrait jouer pour compléter ces efforts.

La Présidente considère que le Conseil souhaite prendre note du rapport.

Il en est ainsi décidé.

La Présidente remercie le Groupe de travail pour sa détermination à déployer des efforts pour consolider les minces acquis et s'employer à accomplir d'autres progrès.

e) Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient
(CL/215/14e)-R.1)

M. H.-J. Talsma (Pays-Bas), Président du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient, présente le rapport sur la réunion informelle en ligne que le Comité a tenue en mars 2025 et sur deux séances officielles organisées à la présente Assemblée, qui figure dans le document CL/215/14e)-R.1. Il fait savoir que le Comité a discuté de manière informelle des propositions d'amendements structurels à sa composition et à ses modalités de travail et examiné des moyens de devenir plus représentatif, efficace et réactif face aux situations complexes actuelles. Lors de ses séances officielles, le Comité a examiné les changements structurels proposés dans le rapport. Des membres ont fait de précieuses suggestions en vue d'éclairer les futures discussions sur la conduite de ses travaux, qui resteront axés sur le conflit israélo-palestinien tout en tentant d'apporter des réponses aux autres crises dans la région. Le Comité a également entendu le rapport pertinent d'une représentante de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient sur la situation à Gaza et en Cisjordanie, ainsi qu'un exposé sur les initiatives du King Hamad Global Centre for Coexistence and Tolerance. Enfin, il a réaffirmé son appui à la solution à deux États au conflit israélo-palestinien et s'est dit prêt à s'adapter à la perspective d'un avenir où la paix est possible.

La Présidente considère que le Conseil souhaite prendre note du rapport.

Il en est ainsi décidé.

La Présidente indique que le Conseil est prié d'élire deux membres, un homme et une femme, au Comité pour un mandat qui prendra fin en avril 2029. Bien que la composition du Comité doive refléter une représentation politique diversifiée, ses membres sont élus à titre individuel et non pas en tant que représentants d'un parlement ou d'un groupe géopolitique. La seule candidature reçue est celle de M. J. Juwaini (Indonésie).

Elle considère que le Conseil souhaite élire M. Juwaini membre du Comité.

Il en est ainsi décidé.

f) Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire
(CL/215/14f)-R.1)

M. A. Farrugia (Malte), Président du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire, présente le rapport sur la réunion tenue par le Comité le 7 avril 2025, figurant dans le document CL/215/14f)-R.1. Les discussions ont porté sur la situation au Myanmar, notamment les nombreux réfugiés, demandeurs d'asile et apatrides rohingyas, ainsi que les personnes déplacées à l'intérieur du pays par le conflit ou touchées par le récent tremblement de terre. Les plans d'intervention humanitaire au Myanmar comptent parmi les plus sous-financés du monde. L'accès à l'aide humanitaire est entravé, et les réductions de l'aide internationale ne font qu'intensifier les souffrances. Tous les Parlements membres doivent œuvrer pour mettre fin à cette tragédie humaine en appuyant les efforts d'assistance déployés en faveur des personnes touchées par le conflit – civils et membres de la communauté rohingya, marginalisée – au Myanmar. Le Comité a abordé un autre sujet important, l'Initiative mondiale visant à revitaliser l'engagement politique en faveur du droit international humanitaire, lancée par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), que tous les Parlements membres devraient considérer comme une priorité politique. En matière d'apatridie, le Comité attend avec intérêt l'application des amendements constitutionnels récemment adoptés en Malaisie, qui accordent aux femmes malaisiennes le droit égal de conférer automatiquement la citoyenneté à leurs enfants nés à l'étranger.

La Présidente considère que le Conseil souhaite prendre note du rapport.

Il en est ainsi décidé.

La Présidente informe que le mandat de trois membres du Comité expire à la présente Assemblée et qu'un siège n'est pas pourvu, aussi le Conseil directeur est-il prié d'élire quatre membres afin de pourvoir, pour le Groupe africain, un poste vacant par un homme, pour le Groupe arabe, un poste vacant par un homme, pour le Groupe Asie-Pacifique, un poste vacant par une femme, et pour le Groupe Eurasie, un poste vacant par un homme. Les candidatures reçues sont : pour le Groupe africain, M. A. Guenchouba (Algérie) ; pour le Groupe arabe, M. M. Nader (Iraq) ; pour le Groupe Asie-Pacifique, Mme K. Sehrawat (Inde) ; et pour le Groupe Eurasie, aucune – le poste reste donc vacant.

Elle considère que le Conseil souhaite élire ces trois candidats.

Il en est ainsi décidé.

Point 15 de l'ordre du jour

RAPPORTS SUR LES RÉCENTES RÉUNIONS SPÉCIALISÉES DE L'UIP (CL/215/15-R.1)

Mme C. López Castro (Mexico), Présidente du Bureau des femmes parlementaires, revient sur la première Conférence mondiale des femmes parlementaires de l'UIP, qui s'est tenue du 13 au 16 mars 2025 à Mexico. Elle remercie chaleureusement les autorités mexicaines, l'UIP, ses collègues parlementaires et tous les participants d'avoir contribué à faire de cet événement un succès. La Conférence, dont le thème était *Du Mexique au reste du monde : Mobilisons-nous en faveur de la parité !*, a donné lieu à une proposition de plan d'action visant à atteindre la parité hommes-femmes dans les parlements, comme énoncé dans le document final disponible via le lien inséré dans le document CL/215/15-R.1. Les trois domaines d'action identifiés dans le plan sont conçus pour : atteindre la parité en nombre, ce qui signifie élire un nombre égal de femmes et d'hommes au parlement et assurer leur diversité ; atteindre la parité en matière de leadership et d'influence au parlement ; et avoir une culture de l'égalité au parlement en développant une culture et une infrastructure parlementaires sensibles au genre et en adoptant une tolérance zéro pour le sexisme, le harcèlement et la violence à l'égard des femmes au parlement. Tous les Parlements membres sont invités à mettre en œuvre le plan d'action pour favoriser les progrès vers la parité hommes-femmes.

La Présidente exprime ses félicitations et sa reconnaissance aux organisateurs mexicains, et en particulier à Mme López Castro, pour avoir fait de la Conférence mondiale des femmes parlementaires de l'UIP un succès. Elle considère que le Conseil souhaite prendre note du rapport.

Il en est ainsi décidé.

Point 14 de l'ordre du jour (suite)

ACTIVITÉS DES ORGANES PLÉNIERS ET COMITÉS SPÉCIALISÉS (CL/215/14-P.1)

h) Groupe consultatif sur la santé (nouveau Comité sur la santé) (CL/215/14h)-P.1)

Mme O. Ataniyazova (Ouzbékistan), membre du Groupe consultatif sur la santé, après avoir lu le rapport sur la réunion du Groupe tenue le 7 avril 2025, qui figure dans le document CL/215/14h)-P.1, et rappelé que le Groupe deviendra le Comité sur la santé après la présente Assemblée, fait savoir qu'au lendemain de sa réunion, le Groupe s'est rendu dans une polyclinique de famille à Tachkent pour comprendre le système de soins de santé primaires en Ouzbékistan et observer comment la résolution de l'UIP sur la réalisation de la couverture sanitaire universelle était mise en œuvre. Grâce à son étroite collaboration dans ce domaine avec son Parlement et le système de santé, ainsi qu'avec des partenaires internationaux et des populations locales, l'Ouzbékistan est parvenu à réduire drastiquement les taux de mortalité maternelle et infantile depuis l'adoption de cette résolution en 2019.

La Présidente considère que le Conseil souhaite prendre note du rapport.

Il en est ainsi décidé.

Le Dr T.A. Ghebreyesus (Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé – OMS), s'exprimant dans un message vidéo préenregistré, affirme que les parlements jouent un rôle de premier plan face aux obstacles géopolitiques actuels. Le multilatéralisme est également attaqué et les réductions drastiques de l'aide publique au développement viennent gravement perturber les programmes de santé et les interventions d'urgence déployées lors de catastrophes, telles que le récent tremblement de terre au Myanmar. L'OMS est déterminée à collaborer avec l'UIP pour orienter et appuyer les travaux des parlements relatifs aux priorités en matière de santé mondiale, notamment le nouvel accord applicable aux pandémies et le financement durable, qui sera examiné lors d'une réunion parlementaire mondiale organisée par l'UIP à l'occasion de l'Assemblée mondiale de la Santé en mai 2025. L'OMS encourage tous les parlementaires à s'unir à la délégation de leur pays participant à cette Assemblée pour faire entendre leur voix et veiller à ce que les décisions en matière de santé mondiale soient traduites en actions nationales. Il remercie l'UIP pour son leadership et son partenariat avec l'OMS en faveur d'un monde plus sain, plus sûr et plus juste.

La Présidente remercie le Dr Ghebreyesus pour son invitation et indique que l'UIP compte sur sa participation à la réunion parlementaire de l'UIP qu'il a mentionnée. Elle déclare que le Conseil directeur est appelé à élire 15 membres du nouveau Comité sur la santé pour un mandat de quatre ans, qui prendra fin en avril 2029. Les candidatures suivantes ont été proposées : Mme F. Ilimi Haddouche (Algérie), Mme S.R. Al Mansoori (Émirats arabes unis), Mme V. Riotton (France), M. S. Jaiswal (Inde), Mme L. Clifford-Lee (Irlande), Mme C. Muyeka Mumma (Kenya), Mme S. Ávila (Mexique), Mme E.T. Muteka (Namibie), Mme S. Gautam (Népal), Mme O. Ataniyazova (Ouzbékistan), Mme J. Tielen (Pays-Bas), M. C. Lohr (Suisse), et Mme S. Tshabangu (Zimbabwe).

Elle considère que le Conseil souhaite approuver ces candidatures.

Il en est ainsi décidé.

i) Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent
(CL/215/14i)-R.1)

Mme M. Guerra Castillo (Mexique), Présidente du Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, présente le rapport sur la réunion tenue par le Groupe consultatif le 5 avril 2025, qui figure dans le document CL/215/14i)-R.1. Elle indique que les discussions du Groupe sur des questions importantes de sécurité mondiale et régionale avaient porté sur les efforts déployés actuellement pour formuler une définition universellement reconnue du terrorisme, y compris dans le cadre de son futur plan de travail. Les membres ont été informés qu'une table ronde d'experts sur cette définition avait récemment eu lieu. Ils ont bénéficié d'une audition d'experts sur l'IA, le terrorisme et le crime organisé – thème qu'ils ont décidé d'approfondir pour définir la meilleure approche à adopter par les parlements en la matière. La Chambre des représentants libyenne a invité une délégation du Groupe consultatif à Benghazi afin d'observer comment le pays lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Les membres ont en outre été informés de l'état d'avancement du comité ad hoc, qui vise à mettre en œuvre l'*Appel du Sahel* avec le soutien précieux de l'UIP et d'organisations internationales en faisant porter les efforts sur cinq domaines prioritaires.

La Présidente considère que le Conseil souhaite prendre note du rapport.

Il en est ainsi décidé.

La Présidente indique que le Conseil est prié d'élire six membres afin de pourvoir les postes vacants au Groupe consultatif, pour un mandat de quatre ans qui prendra fin en avril 2029. Quatre candidatures ont été reçues, à savoir : pour le Groupe africain, M. J. Okwisia Makali (Kenya) et Mme S. Amero (Ouganda) ; pour le Groupe Asie-Pacifique, M. A. Malik (Pakistan) ; et pour le Groupe des Douze Plus, Mme R. Miliute (Lituanie). Les postes du Groupe Eurasie et GRULAC demeurent vacants.

La Présidente considère que le Conseil souhaite élire ces quatre candidats.

Il en est ainsi décidé.

j) Groupe de facilitateurs concernant Chypre
(CL/215/14j)-R.1)

M. L. Wehrli (Suisse), membre du Groupe de facilitateurs concernant Chypre, après avoir lu le rapport sur la réunion du Groupe tenue le 5 avril 2025, qui figure dans le document CL/215/14j)-R.1, informe que le Groupe continuera d'œuvrer dans le même esprit à la réalisation de son objectif d'une solution durable au problème de Chypre. Il compte sur ses collègues chypriotes pour collaborer étroitement à cette fin.

M. J.F.N. Mudenda (Zimbabwe) souhaite formuler une observation générale. Les organes de l'UIP établis pour résoudre les conflits dans une région ou une autre font un excellent travail, mais l'Afrique est exclue de l'équation en dépit des innombrables pertes en vies humaines et des déplacements massifs résultant des graves conflits qui ravagent le continent, comme en République démocratique du Congo et au Soudan. Il plaide donc pour que l'UIP étudie la possibilité d'établir un groupe de travail ou un groupe spécial sur les conflits persistants en Afrique, où toute perte humaine est aussi importante qu'en Palestine, dans le conflit entre la Fédération de Russie et l'Ukraine ou à Chypre. L'UIP doit être particulièrement vigilante quant à l'application du droit international humanitaire et veiller à ce que l'Afrique ne soit pas écartée de l'assistance visant à mettre fin aux conflits.

La Présidente rappelle que les organes de l'UIP chargés de traiter des questions ou des conflits spécifiques sont établis soit par recommandation d'une commission de l'UIP, soit par une résolution de l'UIP sur une question particulière. Actuellement, l'UIP a plus de 40 conflits dans sa ligne de mire. Bien qu'aucune vie n'ait plus de valeur qu'une autre, l'UIP est obligée de traiter les situations de conflits par les canaux à sa disposition. Comme elle l'a précédemment indiqué, le Comité exécutif a demandé au Secrétaire général de l'UIP d'examiner la multiplicité et la multiplication des organes de l'UIP dédiés à des questions précises. Il s'agirait de renforcer l'efficacité en organisant des débats sur davantage de sujets que quelques points spécifiques auxquels les Parlements membres n'accordent pas tous la même importance. Dans cette optique, il avait été proposé d'expérimenter l'adoption de deux points d'urgence, mais la proposition n'a pas été appuyée. Le point soulevé par le délégué du Zimbabwe est toutefois pertinent et le Secrétaire général, lorsqu'il étudiera la question, examinera comment utiliser au mieux les mécanismes existants de l'UIP tout en restant en conformité avec les Statuts et Règlements de l'UIP.

Elle considère que le Conseil souhaite prendre note du rapport.

Il en est ainsi décidé.

k) Groupe de travail sur la science et la technologie
(CL/215/14k)-R.1)

Mme M. Cederfelt (Suède), Vice-Présidente du Groupe de travail sur la science et la technologie, présente le rapport sur la réunion tenue récemment par le Groupe, qui figure dans le document CL/215/14k)-R.1. Elle fait savoir que le Groupe de travail a été informé de la table ronde parlementaire organisée à la douzième édition du Forum urbain mondial de l'ONU, qui a eu lieu au Caire en novembre 2024, et d'une invitation à rallier la Earth-Humanity Coalition – une initiative dirigée par l'UNESCO dans le cadre de la Décennie des sciences au service du développement durable –, qui fera l'objet d'une décision lors de la prochaine session. Comme indiqué dans le rapport, les membres ont été encouragés à participer à de futurs événements clés revêtant une importance similaire pour leurs travaux parlementaires, ont discuté des conclusions peu réjouissantes de l'enquête sur l'utilisation des travaux de recherche scientifique par les parlementaires, examiné des propositions visant à rapprocher la science et les politiques publiques, assisté à une présentation sur les principes éthiques dans cette optique, reçu des informations sur les préparatifs de la tenue imminente de la deuxième édition des Écoles de la science au service de la paix, qui comprend des sessions en Jordanie et au Viet Nam, et discuté des grandes réunions mondiales organisées récemment à Davos et à Paris, qui ont considérablement influencé le paysage de l'IA, en mettant l'accent sur les conséquences éthiques, sociales et politiques.

La Présidente considère que le Conseil souhaite prendre note du rapport.

Il en est ainsi décidé.

La Présidente indique que le Conseil est prié d'élire 12 membres afin de pourvoir les postes vacants au Groupe consultatif, pour un mandat de quatre ans qui prendra fin en avril 2029. Les candidatures reçues sont les suivantes : pour le Groupe africain, M. K. Kamel (Algérie) et Mme M. Kademaunga (Zimbabwe) ; pour le Groupe arabe, M. A. Hashim Khoori (Émirats arabes unis) ; pour le Groupe Asie-Pacifique, M. M. Ali (Maldives) ; pour le GRULAC, M. S. Monreal Ávila (Mexique) et Mme S. Nane Vinçón (Uruguay) ; et pour le Groupe des Douze Plus, M. V. Blondel (Belgique), M. D. Illouz (Israël) et Mme I. Chassot (Suisse). Il reste un poste vacant respectivement pour le Groupe arabe, le Groupe Asie-Pacifique et le Groupe Eurasie.

Elle considère que le Conseil souhaite élire ces neuf candidats.

Il en est ainsi décidé.

Point 15 de l'ordre du jour
(suite)

RAPPORTS SUR LES RÉCENTES RÉUNIONS SPÉCIALISÉES DE L'UIP
(CL/215/15-R.1)

La Présidente indique que l'examen de ce point se poursuivra avec des rapports en vidéo sur les six réunions spécialisées tenues récemment qui n'ont pas encore été abordées, mais dont il est fait mention dans le document CL/215/15-R.1, qui contient également des liens vers les pages dédiées du site web de l'UIP.

Une vidéo montrant les temps forts du dixième Sommet des présidents de parlement du G20 (P20), tenu à Brasília du 6 au 8 novembre 2024, est projetée.

Une vidéo montrant les temps forts de la réunion parlementaire de l'UIP à l'occasion de la COP29, tenue à Bakou les 16 et 17 novembre 2024, est projetée.

Une vidéo montrant les temps forts de la Conférence régionale des parlements de l'Asie-Pacifique sur la sécurité sanitaire mondiale, tenue à Bangkok les 2 et 3 décembre 2024, est projetée.

Une vidéo montrant les passages clés des allocutions liminaires prononcées au Troisième Sommet mondial des commissions du futur, tenu à Santiago du Chili les 13 et 14 janvier 2025, est projetée.

Une vidéo montrant les temps forts de l'Audition parlementaire de l'UIP aux Nations Unies 2025, tenue à New York les 13 et 14 février 2025, est projetée.

Une vidéo montrant les temps forts de la réunion parlementaire à l'occasion de la session annuelle de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies, tenue à New York le 11 mars 2025, est projetée.

La Présidente considère que le Conseil souhaite approuver ces rapports.

Il en est ainsi décidé.

Point 16 de l'ordre du jour

DIVERS

La Présidente affirme qu'il ne reste pas de point à aborder.

Après l'échange habituel de courtoisies, elle déclare la 215^e session du Conseil directeur close.

La séance est levée à 13 h 20.